# **DOCUMENT DE TRAVAIL**

# LES EFFETS DU DIVORCE SUR LES ENFANTS

# ANALYSE DOCUMENTAIRE

Division de la recherche et de la statistique

Octobre 1997

WD1998-2f

**NON-RÉVISÉ** 

Division de la recherche et de la statistique / Research and Statistics Division

> Secteur des politiques/ Policy Sector

# **DOCUMENT DE TRAVAIL**

# LES EFFETS DU DIVORCE SUR LES ENFANTS

**Analyse Documentaire** 

Division de la recherche et de la statistique

Octobre 1997

WD1998-2f

Les opinions exprimées dans le présent document ne sont pas nécessairement celles du ministère de la Justice Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION	1
2.0 LES LIMITES DE LA RECHERCHE	3
3.0 LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR L'ADAPTATION D	
ENFANTS APRÈS LE DIVORCE	
3.1 Les caractéristiques de l'enfant	
3.1.1 Le sexe	
3.1.2 L'âge à l'époque du divorce	
3.2 Les caractéristiques de la famille	
3.2.1 La situation socioéconomique	
3.2.2 Les origines ethnoculturelles	
3.2.3 L'éducation des enfants	
3.3 Les caractéristiques circonstancielles	
3.3.1 L'absence ou le remariage d'un parent	
3.3.2 Le temps écoulé depuis la rupture du mariage	
3.3.3 Les conflits	
3.3.4 La violence conjugale	
3.3.5 Les réseaux de soutien	20
3.3.6 Le processus judiciaire du divorce	21
3.3.7 Les modalités de garde et d'accès	23
3.3.8 Les changements de milieu	27
3.4 Résumé	
4.0 LA RÉDUCTION DES EFFETS NÉGATIFS SUR LES ENF.	л митер — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
4.1 L'autonomie des mères seules	
4.1 L'autonomie des meres seules	
4.3 Les groupes de soutien et les programmes thérapeutiques 4.4 Résumé	
4.4 Resume	
5 0 RIBLIOGRAPHIE	37

#### 1.0 INTRODUCTION

Le présent document vise à donner une vue d'ensemble de certaines conclusions tirées dans le champ des sciences humaines quant aux effets de la rupture du mariage un les enfants. Le divorce et l'appartenance à une famille monoparentale deviennent des circonstances de plus en plus courantes dans la vie des parents aussi bien que des enfants. Avant les années 1960, le divorce était rare au Canada. Cependant, à la suite de l'adoption en 1968 de la nouvelle *Loi sur le divorce*, laquelle facilitait l'accès au divorce dans l'ensemble des provinces et des territoires et permettait d'invoquer l'échec du mariage comme motif de séparation, le nombre de divorces s'est radicalement accru. Selon Dumas et Péron (1992), entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1980, le taux de divorce a quintuplé. En 1995, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, environ 77 000 divorces ont été accordés au Canada; cela représente un taux de 262 par 100 000 habitants (Statistique Canada, 1997). Selon un rapport publié par le Bureau de l'examen (1990), Statistique Canada estime que près du tiers des mariages se solderont par un divorce au Canada. De plus, on estime qu'il y a des enfants à charge dans un cas de divorce sur deux, ce qui indique que le divorce touche tous les ans un nombre considérable d'enfants<sup>2</sup>. Selon ce rapport, à la fin des années 1980, environ 74 000 enfants par année devenaient des «enfants du divorce»<sup>3</sup>.

À compter du début des années 1960, beaucoup de travaux de recherche ont été menés sur les conséquences de la rupture du mariage pour les enfants et il n'est peut-être pas étonnant que les sciences humaines aient eu davantage de répercussions dans ce domaine du droit que dans tout autre. Au cours des années 1950 et 1960, le rôle crucial de la mère dans le bien-être de l'enfant représentait le discours dominant dans la documentation et cette notion a été liée à des changements d'ordre juridique et politique qui mettaient en relief la «doctrine du bas âge». Depuis la fin des années 1970, mais surtout dans les années 1980, il s'est produit un virage. Le bien-être de l'enfant est devenu la métaphore centrale et déterminante en droit de la famille et l'on attache plus d'importance au rôle du père à titre d'instrument de ce bien-être. On a par ailleurs invoqué les droits à l'égalité entre les parents pour donner plus d'ampleur à ce rôle. L'accent a été mis sur l'exercice consensuel conjoint des responsabilités parentales après le divorce et sur l'entente plutôt que les conflits entre les parents. La paternité a acquis un nouveau prestige et les changements apportés aux politiques visent à maintenir les rapports entre les hommes et leurs enfants.

Par l'entremise d'une étude documentaire, nous tenterons dans le présent rapport de voir comment on peut le mieux comprendre la notion des «intérêts supérieurs de l'enfant» en examinant les travaux de recherche qui tentent de démêler les effets de la rupture du mariage sur les enfants. Si la majorité des articles étudiés proviennent des États-Unis, dans l'ensemble, des résultats analogues ont été constatés dans d'autres pays et

Dans le présent document, l'expression «rupture du mariage» sert à désigner à la fois la séparation et le divorce.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce nombre se rapporte uniquement aux divorces officiels et ne tient pas compte des autres formes de rupture du mariage comme la séparation. En conséquence, le nombre d'enfants touchés par la rupture du mariage est encore plus élevé.

Cette estimation se fonde sur une moyenne de 1,8 enfant par couple.

il n'y a guère lieu de croire que la situation des enfants canadiens soit sensiblement différente.

Dans le prochain chapitre, nous passerons en revue les limites auxquelles se butent les travaux de recherche menés dans ce domaine. Nous examinerons, au troisième chapitre, une série de facteurs circonstanciels et démographiques clés liés aux effets négatifs de la rupture du mariage sur les enfants, soit: les caractéristiques de l'enfant (p. ex., sexe, âge); les caractéristiques de la famille (p. ex., situation socioéconomique, méthodes d'éducation); enfin, les caractéristiques circonstancielles (p. ex., existence de conflits avant et après le divorce, modalités de garde des enfants, disponibilité de réseaux de soutien). Le dernier chapitre présente les faits saillants des travaux de recherche axés sur la réduction des effets négatifs du divorce et de la rupture du mariage sur les enfants.

#### 2.0 LES LIMITES DE LA RECHERCHE

Pour examiner les effets de la rupture du mariage sur les enfants, on fait généralement appel à trois techniques de recherche différentes: les évaluations cliniques, les comparaisons entre les enfants des familles touchées par un divorce et les enfants des familles intactes et, enfin, les entrevues en profondeur avec les membres des familles touchées par un divorce (Amato, 1987). Dans le cadre d'une évaluation clinique, on étudie généralement des enfants du divorce qui ont été orientés vers divers programmes de counselling ou d'intervention clinique. Par exemple, Wallerstein et Kelly (1975) ont examiné les effets du divorce au moyen d'entrevues avec des parents et des enfants adressés à des services de counselling en matière de divorce. Les évaluations cliniques fournissent beaucoup d'information sur les enfants de familles désunies, mais elles sont axées sur des cas extrêmes et l'on ne peut donc pas étendre l'application de leurs résultats à la majorité des enfants touchés par la rupture du mariage. En outre, elles brossent un tableau presque invariablement négatif de l'adaptation des enfants après le divorce. Ce sont les études de ce genre qui ont prédominé au cours des premières années de la recherche sur les effets du divorce. Les études comparatives ont d'ordinaire pour objet de comparer des échantillons non cliniques d'enfants touchés par la rupture du mariage et d'enfants de familles intactes. Elles visent généralement à mesurer des résultats objectifs et quantifiables comme le rendement scolaire, l'adaptation affective et l'estime de soi au moyen de tests ou de questionnaires. Cependant, bon nombre de ces mesures ne permettent pas de comprendre comment les parents et les enfants vivent subjectivement et interprètent la séparation et le divorce. La troisième technique consiste à mener des entrevues en profondeur auprès de parents ou d'enfants de familles touchées par un divorce afin de les amener à décrire leur expérience de leur propre point de vue. Parmi les problèmes liés à cette technique, on compte le risque de partialité ou de déformation des faits par les sujets interrogés.

Outre les analyses susmentionnées, on a également effectué des recherches transversales et longitudinales. La méthode transversale, qui est la plus courante, consiste à examiner des sujets à un moment déterminé - par exemple, étudier des enfants de familles désunies peu après le divorce, afin de discerner les différences qu'ils présentent par rapport aux enfants des familles intactes. Les études longitudinales, pour leur part, permettent de suivre un échantillon de sujets à partir d'un moment déterminé (généralement après la rupture du mariage) au moyen d'entrevues menées à diverses époques postérieures au divorce. Les études transversales permettent rarement de recueillir des données rétrospectives et produisent donc peu d'information sur les antécédents socioéconomiques de la famille, l'intensité des conflits familiaux, les relations parent-enfant, etc., avant le divorce (Demo et Acock, 1988). Elles ne permettent, par conséquent, aucun examen de l'orientation des liens de causalité ni des effets évolutifs. Par exemple, les études transversales ne sont pas en mesure de déterminer si certaines caractéristiques considérées comme des conséquences du divorce étaient présentes chez les enfants avant la dissolution du mariage (p. ex., des problèmes de comportement). Les études longitudinales sont mieux à même de faire le lien entre les causes et les effets de la rupture du mariage sur les enfants et peuvent recueillir des

données rétrospectives, mais elles sont très coûteuses, elles demandent beaucoup de temps et l'on y a donc plus rarement recours.

Si la documentation concernant les effets du divorce sur les enfants est abondante, bon nombre des constatations qui s'en dégagent, en revanche, sont non concluantes ou contradictoires. L'application de méthodes différentes peut être l'une des raisons expliquant ces disparités. Par exemple, comme nous l'avons déjà mentionné, Wallerstein et Kelly (1975) ont fondé leurs résultats sur un échantillon clinique d'enfants orientés vers un centre communautaire local de santé mentale pour l'obtention d'un counselling en matière de divorce. Puisque ces enfants ne sont peut-être pas représentatifs de tous les enfants touchés par un divorce, les conclusions tirées sur les problèmes qu'ils éprouvent ne sont peut-être pas applicables à l'ensemble de la population des enfants du divorce. Healy, Malley et Stewart (1990) affirment en outre que les différences observées entre les sexes sur le plan de l'adaptation au divorce peuvent être attribuables à une surutilisation des échantillons cliniques plutôt qu'à des différences véritables. Ils soutiennent que les comportements sous-contrôlés des garçons sont plus facilement observables et sont donc plus susceptibles de donner lieu à une orientation vers une intervention clinique.

Outre les variations dans la méthodologie, la définition de la notion de «structure familiale» peut déboucher sur l'obtention de résultats différents. De nombreuses études portent sur les familles monoparentales; celles-ci peuvent avoir pour origine un divorce, un décès, le fait que le parent ne se soit jamais marié, etc. Puisqu'il est relativement bien établi que les enfants du divorce sont différents des enfants appartenant à un autre type de famille monoparentale (Demo et Acock, 1988; Felner, 1977; Felner, Farber, Ginter, Boike et Cowen, 1980; Mechanic et Hansell, 1989), il faut éviter de grouper les parents divorcés, ceux qui sont veufs et ceux qui ne se sont jamais mariés. Il importe en outre de faire la distinction entre les familles monoparentales et celles où le parent s'est remarié (Barber et Eccles, 1992).

Les études présentent également des écarts dans le degré de neutralisation des variables intermédiaires possibles comme la situation socioéconomique des familles, la race et l'origine ethnique ainsi que le sexe et l'âge des enfants, ce qui rend les comparaisons difficiles. La plupart des études portent sur des enfants blancs de la classe moyenne vivant en milieu urbain et il est difficile d'en étendre l'application aux autres groupes. Krantz (1988) prévient qu'il faut interpréter avec circonspection les études qui ne neutralisent pas les facteurs autres que l'état matrimonial. Elle affirme en outre que les études où les enfants touchés par un divorce et les enfants des familles intactes sont regroupés selon la situation socioéconomique posent problème, car les familles touchées par un divorce tendent à être concentrées aux échelons socioéconomiques inférieurs. De plus, les études où l'on apparie les divorcés et les non-divorcés sont rares, tout autant que les études où l'on applique un contrôle statistique aux facteurs externes.

Beaucoup d'études présentent une autre limite en ce sens que leurs mesures peuvent être d'une validité douteuse. Ainsi, l'information donnée par des adultes (p. ex., des enseignants) sur un enfant peut être le reflet d'une conception stéréotypée des enfants

du divorce plutôt que du comportement réel de l'enfant en cause. Les déclarations d'un parent peuvent être partiales en raison du degré d'investissement personnel de celui-ci vis-à-vis de l'enfant. Par exemple, un parent opposé au divorce peut n'avoir conscience que des comportements posant problème chez l'enfant. Dans son étude de l'adaptation des enfants au divorce, Kurdek (1987) a conclu que les enfants, les mères et les enseignants ne fournissaient pas la même information sur l'adaptation des enfants. Les observations cliniques des comportements des sujets peuvent également faire problème parce qu'elles sont extrêmement subjectives et peuvent être difficiles à réitérer. Même les rapports censément objectifs (comme les dossiers de la police) peuvent être partiaux, car les policiers peuvent être plus susceptibles d'inculper les enfants des familles monoparentales que les enfants des familles intactes. Enfin, les outils d'évaluation qui s'appuient sur des comportements objectivement définis sont souvent faussés par les normes et valeurs culturelles dominantes. Ces valeurs et normes évoluent avec le temps et peuvent être remises en question à tout moment.

Outre ces limites, les travaux de recherche ne sont pas assez sensibles aux effets de cohorte. On a constaté que les résultats de certaines des premières études différaient de ceux des études plus récentes (Amato et Keith, 1991a et 1991b). Il se peut que les études plus anciennes aient été menées à une époque où le divorce et les foyers monoparentaux étaient considérés comme anormaux ou socialement inacceptables. Barber et Eccles (1992) estiment par conséquent que les résultats de ces études précédentes pourraient être tributaires de l'époque et ne plus être valides aujourd'hui. Amato et Keith, à la suite de deux méta-analyses - l'une portant sur les enfants (1991b) et l'autre, sur les adultes (1991a) - , concluent que plus l'étude est raffinée et récente, plus le lien est ténu entre le divorce des parents et le bien-être de l'enfant. Cela indique que, si l'on tient compte des divers effets en interaction, bon nombre des effets se dissipent.

En raison des limites susmentionnées, il est difficile de tirer des conclusions définitives à partir des travaux de recherche publiés. Depuis quelques années, on s'efforce cependant de surmonter bon nombre de ces limites. Par exemple, dans la plupart des études récentes, on cherche à neutraliser des variables intermédiaires comme l'âge et le sexe de l'enfant, la situation socioéconomique et les conflits. Selon Krantz (1988), même si certaines études présentent d'importantes limites, il n'y a pas nécessairement lieu de rejeter l'information produite si l'on tire des conclusions avec prudence et en tenant pleinement compte des lacunes en question. Cette chercheuse soutient en outre que les biais dans l'information disponible sont peu susceptibles de fausser les conclusions si les données sont répétées à maintes reprises et si leurs biais sont différents.

# 3.0 LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR L'ADAPTATION DES ENFANTS APRÈS LE DIVORCE

Si les résultats de recherche donnent à penser que les enfants du divorce peuvent éprouver une gamme de problèmes allant des perturbations psychologiques aux relations sociales amoindries, en revanche, le type, la gravité et la persistance de ces problèmes peuvent être modulés (ou atténués) par divers facteurs. Parmi les facteurs que les chercheurs ont décelés, on compte les suivants: les caractéristiques de l'enfant, comme le sexe et l'âge à l'époque du divorce; les caractéristiques de la famille, comme la situation socioéconomique du ménage qui assume la garde de l'enfant, la race et les compétences parentales; enfin, les caractéristiques circonstancielles comme l'absence d'un parent, le temps écoulé depuis la rupture du mariage, les conflits, les réseaux de soutien, la procédure judiciaire de divorce, les modalités de garde des enfants, le remariage et les changements de milieu. Nous allons maintenant examiner ces facteurs.

## 3.1 Les caractéristiques de l'enfant

## **3.1.1** Le sexe

Les conclusions sur les différences entre les sexes dans les réactions des enfants au divorce sont contradictoires. Certains résultats de recherche laissent penser que les garçons ont plus de problèmes d'adaptation que les filles dans les familles touchées par un divorce (Guidubaldi et Perry, 1985; Hetherington *et coll.*, 1979, 1985; Kaye, 1989; Kurdek, 1987); d'autres études ont observé des effets plus négatifs chez les filles (Farber *et coll.*, 1983; Frost et Pakiz, 1990; Slater, Stewart et Linn, 1983; Wallerstein et Kelly, 1975) et certaines études n'ont constaté aucune différence entre les garçons et les filles (Kinard et Reinherz, 1984; Mechanic et Hansell, 1989; Rosen, 1979; Zill *et coll.*, 1993).

Kaye (1989) a constaté qu'immédiatement après le divorce, les garçons aussi bien que les filles obtenaient de moins bons résultats que les enfants des familles intactes lors de tests de rendement. Cependant, cinq ans après le divorce, les notes et les résultats des tests de rendement témoignaient d'effets négatifs chez les garçons, mais non chez les filles. Dans la même veine, Hetherington *et coll.* (1979) ont observé qu'immédiatement après le divorce, les garçons aussi bien que les filles manifestaient certaines perturbations en situation de jeu, mais que les effets semblaient être plus prolongés chez les garçons. Wallerstein (1985a), ayant suivi pendant dix ans des enfants qui étaient d'âge préscolaire à l'époque du divorce, a constaté que même s'il n'y avait aucune différence initiale selon le sexe quant aux effets du divorce, dix-huit mois après celui-ci, bon nombre des filles semblaient s'être rétablies, tandis que les garçons présentaient des perturbations sensiblement plus importantes à l'école, dans les jeux et à la maison. Cinq ans après le divorce, ces différences entre les sexes étaient de nouveau disparues. Guidubaldi et Perry (1985) ont conclu que les effets néfastes du divorce étaient plus prononcés chez les garçons que chez les filles sous l'angle des comportements inopportuns, de l'effort au

travail et du bonheur. Par ailleurs, dans les familles désunies, les filles affichaient un plus fort sentiment de contrôle sur leur vie que les garçons.

D'autres études ont observé des effets plus néfastes chez les filles que chez les garçons. Slater *et coll*. (1983) ont conclu que les adolescentes d'une famille désunie avaient une moins bonne estime d'elles-mêmes et manifestaient davantage de problèmes de comportement que les garçons du même âge se trouvant dans la même situation familiale. Par surcroît, si ces adolescentes signalaient des niveaux plus élevés de conflits familiaux que les adolescentes des familles intactes, l'inverse était vrai dans le cas des garçons du même âge. Selon Wallerstein et Kelly (1975), un an après le divorce, l'état psychologique s'était détérioré chez 63 pourcent des filles, comparativement à 27 pourcent des garçons. Frost et Pakiz (1990) ont observé que les filles provenant d'un ménage rompu récemment affirmaient faire l'école buissonnière dans une proportion plus forte que les garçons se trouvant dans la même situation familiale et que les enfants provenant d'un foyer intact. Elles étaient en outre sensiblement plus insatisfaites de leur réseau social que les filles des familles intactes.

Enfin, certaines études n'ont constaté aucune différence entre les garçons et les filles relativement à divers effets du divorce (Kinard et Reinherz, 1984; Mechanic et Hansell, 1989; Rosen, 1979). De plus, même s'ils ont relevé des différences entre les sexes dans d'autres domaines (comme l'école buissonnière et les réseaux sociaux), Frost et Pakiz (1990) n'ont observé aucune différence selon le sexe pour ce qui est des comportements antisociaux autoévalués par les adolescents dont les parents avaient divorcé.

On a effectué moins de travaux sur les différences chez les enfants du divorce lorsque ceux-ci sont parvenus à l'âge adulte. Dans le cadre d'une étude de Farber *et coll*. (1983), les chefs de clinique des centres collégiaux de counselling en santé mentale ont affirmé que les adolescentes avaient plus de difficulté que les adolescents à s'adapter au divorce. Cependant, dans son étude documentaire, Amato (à paraître) n'a observé que des différences minimes entre les sexes, bien que les femmes provenant d'un foyer dissocié semblent atteindre un plus faible niveau de scolarité que les femmes issues d'un foyer intact. Dans le cadre d'une méta-analyse de 37 études portant sur les conséquences à long terme du divorce des parents sur le bien-être des enfants à l'âge adulte, Amato et Keith (1991a) n'ont rien trouvé qui vienne corroborer l'hypothèse voulant que le divorce des parents ait des conséquences plus néfastes pour les hommes que pour les femmes. Enfin, dans une étude longitudinale, Zill *et coll*. (1993) n'ont décelé aucune preuve à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les jeunes hommes adultes seraient plus susceptibles que les jeunes femmes adultes d'être sensibles aux effets de la rupture du mariage.

Il se pourrait que des différences dans la façon dont les garçons et les filles sont touchés par le divorce soient à l'origine des conclusions contradictoires relatives à la variable du sexe. Par exemple, Kalter (1987) estime que les perturbations dans la relation père-fils sont liées à une multitude d'entraves au développement chez les garçons. Chez les filles, en revanche, la perte affective du père est égocentriquement vue comme un

rejet. Dans le même ordre d'idées, Healy *et coll*. (1990) soutiennent que les garçons et les filles présentent des schémas de détresse caractéristiques des rôles sexuels lorsqu'ils voient leur père plus souvent et plus régulièrement: forte estime de soi et problèmes de comportement plus nombreux chez les garçons; faible estime de soi et problèmes de comportement moindres chez les filles. Amato (à paraître) affirme que les effets négatifs de l'adaptation sociale peuvent être plus forts chez les garçons que chez les filles, mais qu'il n'y a aucune différence marquée entre les sexes dans d'autres domaines. D'autres travaux de recherche donnent à penser que les filles sont psychologiquement plus touchées (p. ex., dépression) (Peterson et Zill, 1986). En outre, il est possible que les problèmes de comportement couramment constatés chez les garçons soient des comportements plus facilement observables que les types de problèmes éprouvés par les filles (estime de soi).

Le fait que les garçons et les filles puissent être touchés par des aspects différents du processus de divorce est une autre raison possible des divergences dans les résultats des études. Par exemple, si Hetherington *et coll*. (1985) ont conclu que le divorce avait des effets plus négatifs et plus persistants chez les garçons que chez les filles, ils ont par contre constaté que les filles subissaient des effets plus néfastes lorsqu'elles étaient confiées à la garde de leur mère et que celle-ci se remariait.

Enfin, il se pourrait que les plus graves problèmes d'adaptation au divorce constatés chez les garçons dans certaines études soient moins liés au sexe de l'enfant qu'à des caractéristiques du ménage postérieur au divorce. Par exemple, Peterson et Zill (1986) ont observé que les enfants habitant avec un parent du sexe opposé étaient particulièrement prédisposés à manifester des comportements déviants. Cependant, d'autres études (p. ex., Buchanan, Maccoby et Dornbusch, 1992; Rosen, 1979) n'ont décelé aucune différence significative dans l'adaptation de l'enfant en fonction du sexe du parent qui assumait la garde. On a aussi affirmé que les différences dans les répercussions du divorce sur les enfants pouvaient être liées au style d'éducation dispensé par les parents - surtout en ce qui concerne la discipline. Heath et MacKinnon (1988) ont constaté que les mères n'exerçaient pas le même degré de contrôle sur leurs fils et sur leurs filles. L'exercice d'un contrôle souple sur le fils par la mère était un important prédicteur des comportements adaptifs en société. De plus, on a observé des différences dans le style d'éducation dispensé par les pères et les mères assumant la garde des enfants, les pères étant beaucoup moins susceptibles que les mères de s'engager dans des échanges coercitifs avec les garçons (Grych et Fincham, 1992). En raison du très petit nombre de familles confiées à la garde du père et du caractère très sélectif de ce mode d'entente comparativement aux familles confiées à la garde de la mère, il faut interpréter ces études avec une grande prudence. Grych et Fincham affirment que la question de savoir si les garçons ou les filles subissent plus d'effets néfastes en raison du divorce est très complexe et que la réponse dépend vraisemblablement d'une série de facteurs comme le sexe et les méthodes d'éducation du parent assumant la garde, le remariage ou non de ce parent, la qualité de la relation parent-enfant et la quantité de contacts avec l'autre parent.

#### 3.1.2 L'âge à l'époque du divorce

Beaucoup d'études portent à penser que l'âge des enfants au moment de la séparation a des effets sur leur adaptation au divorce. Les constatations initiales indiquaient que la séparation de l'enfant de l'un des ses parents avait des effets plus négatifs sur les enfants en bas âge que sur les enfants plus vieux; par la suite, cependant, ce facteur s'est révélé plus complexe qu'on ne l'avait cru de prime abord. Dans une étude de suivi menée sur dix ans auprès d'enfants d'âge préscolaire dont les parents avaient divorcé, Wallerstein a constaté que la réaction initiale au divorce était plus grave chez les jeunes enfants, mais que ceux-ci, vers la fin de la période de suivi, semblaient être mieux adaptés que leurs homologues plus vieux (Wallerstein, 1984). Elle conclut que les enfants très jeunes lors de la rupture du mariage peuvent présenter, plusieurs années plus tard, moins de séquelles que les enfants plus âgés. En outre, selon Amato (1987), la majorité des enfants qui étaient très jeunes à l'époque du divorce ont affirmé ne pas avoir été gravement affectés par l'éclatement de la famille.

Il semble que l'opinion actuelle soit la suivante: les enfants de tout âge sont affectés par le divorce, mais de façons différentes. Selon Krantz (1988), par exemple, on peut associer à une séparation survenue lorsque l'enfant est en bas âge des déficits dans le fonctionnement social et affectif, mais non dans le fonctionnement intellectuel. Se fondant sur l'examen d'un grand nombre d'études, Demo et Acock (1988) soutiennent que les jeunes enfants présentent des problèmes sur le plan de l'adaptation personnelle et des relations avec les camarades, tandis que les adolescents ont des problèmes dans leurs relations sexuelles et manifestent des comportements antisociaux. En outre, Zill et coll. (1993) ont constaté que les jeunes ayant vécu l'éclatement de la famille avant l'âge de six ans avaient des relations de moindre qualité avec leur père que ceux qui avaient été touchés plus tard au cours de l'enfance par la rupture du mariage. Landerkin et Clarke (1990) décrivent comment le niveau de développement de l'enfant influe sur les réactions de celui-ci au divorce, tout en reconnaissant qu'il peut y avoir des chevauchements. La réponse primaire chez les enfants du premier âge peut être une régression dans les réalisations liées au développement (p. ex., sommeil, alimentation, langage, autonomie). Pour les enfants d'âge préscolaire, des difficultés peuvent apparaître dans les relations sociales et sous forme d'angoisse de séparation. Les enfants d'âge scolaire peuvent réagir en éprouvant de la tristesse, en se plaignant de troubles de somatisation (p. ex., maux de tête, maux d'estomac) et en ressentant une vive colère envers les parents. Les adolescents peuvent avoir de la difficulté à s'établir une identité d'adulte, manifester de la colère contre eux-mêmes ou les autres et se plaindre de troubles de somatisation. Enfin, Kalter et Rembar (1981) ont observé qu'une dissolution du mariage survenant très tôt dans la vie d'un enfant (à l'âge de deux ans et demi ou moins) était associée à des difficultés liées à la séparation; la séparation au cours du stade oedipien (de deux ans et demi à six ans) engendrait dans l'ensemble les effets les plus importants sur les enfants; dans le cas des enfants âgés de six ans et plus, les résultats étaient contradictoires.

# 3.2 Les caractéristiques de la famille

#### 3.2.1 La situation socioéconomique

L'une des premières répercussions du divorce sur l'enfant est le déclin radical du niveau de vie du ménage qui en assume la garde (Bean, Berg et VanHook, 1995; Duncan, 1994; Ross, 1995). Krantz (1988) estime que les enfants appartenant aux groupes socioéconomiques inférieurs après le divorce font face à de plus grandes privations. Ces privations, cependant, se traduisent-elles en problèmes d'adaptation? Certains chercheurs soutiennent que la dégradation de la situation socioéconomique est directement liée à une gamme de problèmes manifestés par l'enfant, notamment l'inadaptation psychologique et les difficultés de comportement à l'école. Par exemple, selon Nelson (1990), c'est le revenu familial plutôt que l'état matrimonial qui est lié aux tensions de la vie chez la mère et à l'estime de soi chez les enfants. De plus, Kalter, Kloner, Schreier et Okla (1989) ont constaté une relation négative entre la situation socioéconomique et l'adaptation des enfants dans les ménages postérieurs au divorce. Ils estiment cependant que le dénuement économique, de concert avec divers autres facteurs (p. ex., l'hostilité entre les parents, le fardeau lié au rôle de parent unique), use les forces de la mère qui assume la garde des enfants, ce qui occasionne chez ceux-ci une moins bonne adaptation.

À partir d'un échantillon d'enfants entrant à l'école maternelle, Guidubaldi et Perry (1984) ont tenté d'examiner la relation entre la monoparentalité et le développement de l'enfant en neutralisant la variable de la situation socioéconomique. Ils ont découvert un lien entre la situation socioéconomique des parents et le développement intellectuel, scolaire, personnel et social des enfants. Cependant, même lorsque la situation socioéconomique était neutralisée, les enfants provenant d'une famille éclatée affichaient, à leur entrée à l'école, un comportement adaptif beaucoup plus problématique à l'école et en société que les enfants provenant de familles intactes. Cela indique que la monoparentalité peut être un prédicteur de comportement adaptif médiocre à l'école et en société, en sus et indépendamment de la situation socioéconomique. Ces chercheurs affirment que la situation socioéconomique présente une association généralisée avec les mesures tant intellectuelles que non intellectuelles, tandis que la monoparentalité est uniquement liée aux variables non intellectuelles.

#### 3.2.2 Les origines ethnoculturelles

Très peu d'études ont porté sur les différences ethnoculturelles chez les enfants du divorce. Même s'il semble y avoir d'énormes différences de perception transculturelles en ce qui concerne les liens de parenté, le mariage et le divorce, la majorité des études continuent d'être axées sur les sujets blancs et, pour la plupart, de la classe moyenne. On interprète ensuite les résultats comme une indication des effets du divorce sur tous les enfants.

Néanmoins, certaines études ont permis d'examiner comment divers groupes ethnoculturels peuvent réagir différemment au divorce. Par exemple, dans leur étude de 1995, Durndell, Cameron, Knox et Haag (1995) ont relevé des différences radicales dans les attitudes envers le divorce chez des Roumains et des Écossais nés et habitant toujours dans leur pays respectif. En outre, Tien (1986) a noté des différences dans les attitudes envers le divorce entre les Américains d'origine chinoise, les Américains d'origine coréenne et les Anglo-Américains.

Certaines études ont conclu que les groupes hispaniques étaient plus touchés par les conflits familiaux que les Blancs d'origine non hispanique, tandis que les Asiatiques étaient davantage touchés par un divorce récent (Bean, 1995; Mechanic et Hansell, 1989; Wong, 1995). Dans le cadre d'une étude nationale portant sur le lien entre la dépression à l'âge adulte et la séparation d'avec un parent durant l'enfance (pour cause de décès, de divorce, de naissance hors mariage, etc.), Amato (1991) a constaté que les adultes américains blancs et d'origine africaine qui avaient vécu l'absence d'un parent obtenaient des scores plus élevés pour la dimension de la dépression que ceux qui avaient grandi dans une famille intacte, mais que ces différences ne se manifestaient pas dans le cas des Hispaniques. Il a formulé comme hypothèse que l'absence d'un parent n'avait peut-être pas les mêmes effets négatifs chez les Hispaniques parce ceux-ci recevaient le soutien nécessaire de la part de leur famille élargie.

Amato (1991) a également observé qu'une grande partie des répercussions de l'absence d'un parent étaient modulées par un niveau d'instruction moindre et par l'état matrimonial actuel chez les Blancs et chez les femmes afro-américaines, mais non chez les hommes afro-américains. De plus, dans une méta-analyse de 37 études portant sur les adultes, Amato et Keith (1991a) ont constaté que les adultes blancs ont été plus affectés par le divorce des parents que les Afro-Américains. Lawson et Thompson (1994, 1996) signalent que les hommes afro-américains sont plus susceptibles de se tourner vers leur famille et leurs amis, de même que vers leur Église et d'autres activités sociales à titre de mécanismes d'adaptation après un divorce. Dans chacune de ces études, on a formulé comme hypothèse que les effets négatifs sont moindres chez les Afro-Américains parce que le divorce amoindrit peut-être peu leur qualité de vie, compte tenu des difficultés auxquels ils se heurtent déjà.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le terme «ethnoculturel» sert à désigner tant les origines raciales ou ethniques que les habitudes de vie et les traditions apprises et socialement acquises (coutumes sociales, morale, croyances, etc.)

À la suite d'une analyse documentaire, Amato (à paraître) conclut qu'on possède trop peu d'information pour pouvoir tirer des conclusions quant à l'effet de la race ou de l'ethnicité sur les enfants. Dans le cas des adultes, il conclut que les Afro-Américains semblent être moins négativement touchés que les Américains blancs par le divorce des parents.

#### 3.2.3 L'éducation des enfants

Cette question peut englober plusieurs aspects, notamment les effets sur l'enfant de l'exercice d'un emploi par le parent qui en a la garde, les compétences parentales et le degré d'adaptation au divorce du parent qui assume la garde.

La question de savoir si l'exercice d'un emploi par le parent qui assume la garde a des effets négatifs sur l'enfant n'a pas été examinée en profondeur. Même si l'on a affirmé que l'enfant pourrait être négativement touché par le fait que le parent assumant la garde exclusive (généralement, la mère) travaille à l'extérieur du foyer, une étude menée par Kinard et Reinherz (1984) n'a pas corroboré cette hypothèse. Ceux-ci ont plutôt conclu que les conséquences négatives pour les enfants découlaient du chômage et non de l'emploi de la mère. Toutefois, d'autres chercheurs ont soutenu qu'un changement dans la situation professionnelle du parent assumant la garde pouvait avoir des effets sur l'enfant. Par exemple, Mednick, Baker, Reznick et Hocevar (1990) ont constaté que l'instabilité d'emploi de la mère était liée à des effets négatifs sur les enfants.

À la suite d'une étude documentaire, Grych et Fincham (1992) ont conclu que le style d'éducation et les méthodes disciplinaires des parents étaient liés à l'apparition de problèmes de comportement chez les enfants. C'est souvent le cas car, après le divorce, le rôle parental est perturbé et la discipline devient fréquemment incohérente, chez un même parent aussi bien que d'un parent à l'autre. Heath et MacKinnon (1988) soutiennent que les facteurs liés à l'éducation des enfants sont d'importants prédicteurs de la compétence sociale chez les enfants des familles monoparentales. Ils ont observé que l'acceptation des enfants par les parents présentait un lien positif avec la compétence sociale des enfants, tandis que le contrôle psychologique présentait un lien négatif. De plus, même s'ils ont constaté que la compétence sociale était liée à l'exercice d'un contrôle ferme sur les garçons, mais d'un contrôle modéré sur les filles, les résultats indiquaient que la mère avait tendance à exercer un contrôle plus relâché sur ses fils que sur ses filles. Selon eux, cela pourrait expliquer les constatations selon lesquelles les garçons subissent des effets plus graves que les filles lors d'un divorce. Heath et MacKinnon ont en outre observé que la réticence de la mère à exercer un contrôle ferme sur ses fils était un facteur déterminant plus important de la compétence sociale de l'enfant que l'absence du père. Cependant, Buchanan et coll. (1992) ont conclu que les enfants vivant avec leur père étaient moins bien adaptés en raison d'une surveillance moindre.

L'adaptation psychologique du parent qui assume la garde des enfants après le divorce se dégage comme un facteur déterminant crucial de l'adaptation des enfants à la

rupture du mariage (Cohen, 1995; Kelly, 1993), bien que l'on ait plus souvent étudié le rôle de l'adaptation de la mère que les effets de l'adaptation du père et qu'aucune étude n'ait porté sur la part relative d'influence, sur les enfants, de l'adaptation de la mère et de celle du père. En outre, on n'a mené aucune étude sur les effets des facteurs suivants et l'interaction entre ceux-ci: l'adaptation des deux parents, les conflits, le temps passé par les enfants avec les deux parents et les modalités de résidence. Weiss (1979) signale que les parents uniques ont tendance à se heurter aux problèmes suivants qui nuisent à l'efficacité de l'exercice du rôle parental: ils manquent souvent de réseaux de soutien adéquats; ils peuvent se sentir dépassés par les exigences et les responsabilités qu'entraîne le fait de prendre seul toutes les décisions quotidiennes concernant la famille; ils sont souvent surmenés; enfin, ils peuvent être affectivement submergés parce qu'ils doivent faire face à la fois à leurs propres réactions émotionnelles et à celles de leurs enfants. Ils peuvent donc éprouver des difficultés particulières à appliquer une discipline cohérente et à être attentifs aux besoins de leurs enfants. Mieux le parent qui assume la garde s'adapte à l'adversité du divorce, plus il peut être efficace pour ce qui est de s'occuper des enfants, de les guider et de les soutenir et mieux il sera lui-même adapté (Kalter et coll., 1989). Par exemple, Nelson (1990) a constaté que l'estime de soi des enfants était directement liée aux tensions de la vie éprouvées par la mère. De plus, Mednick et coll. (1990) ont observé que le faible rendement scolaire chez les adolescents était lié à l'adaptation de la mère après le divorce. Ils affirment que cette adaptation de la mère à sa propre situation peut avoir une influence positive sur l'adaptation à long terme des enfants. Kelly et Wallerstein (1977) estiment que les parents devraient déceler les aspects de leur propre comportement qui engendrent du stress chez les enfants et modifier ces aspects afin de réduire les effets négatifs du divorce. Quelle que soit la réaction initiale après le divorce, il importe de signaler que le fonctionnement psychologique des parents après la rupture du mariage s'améliore notablement avec le temps aussi bien chez les hommes que chez les femmes (Kelly, 1990).

# 3.3 Les caractéristiques circonstancielles

#### 3.3.1 L'absence ou le remariage d'un parent

Jusqu'à tout récemment, on supposait couramment dans les études sur le divorce qu'un milieu où les deux parents et l'enfant habitaient ensemble était plus propice au développement de celui-ci qu'une famille monoparentale. Selon cette conception, l'absence de l'un des parents dans le ménage pose problème pour la socialisation des enfants. Même si certaines données viennent appuyer cette notion, il ne semble pas que l'absence d'un parent soit le seul facteur influant sur le bien-être des enfants après le divorce.

On a constaté qu'à la suite d'un divorce, beaucoup d'enfants ont des contacts moins fréquents et de moindre qualité avec le parent qui n'assume pas la garde (Amato, 1987; Schlesinger, 1982). Stolba et Amato (1993) soutiennent cependant que le bien-être

des adolescents n'est pas uniquement lié à la perte du parent n'assumant pas la garde. Ils concluent plutôt que les familles non traditionnelles peuvent être propices à l'éducation des adolescents si elles procurent un soutien, un contrôle et une surveillance. Toutefois, ils estiment qu'une famille monoparentale élargie pourrait être moins bénéfique pour les enfants plus jeunes.

Les opinions divergent quant au caractère bénéfique ou néfaste, pour les enfants, du remariage du parent qui assume la garde. Les chercheurs qui mettent l'accent sur l'importance des facteurs économiques ou de l'absence d'un parent soutiennent que le mariage du parent assumant la garde devrait être bénéfique pour les enfants parce qu'il entraîne normalement une augmentation du revenu familial et du degré de surveillance et de soutien parentaux dispensé aux enfants. Par contre, on a fait valoir que l'arrivée dans la famille d'un nouvel adulte, peut-être mal accueilli, pouvait représenter pour les enfants une source de stress et de rivalité (Hetherington et Camara, 1988). Simons (1980) estime que les enfants peuvent éprouver du ressentiment en raison du temps d'attention qu'ils perdent auprès du parent qui assume la garde par suite de la présence du nouveau conjoint. En outre, les fréquentations et le remariage peuvent détruire chez les enfants la croyance que leurs deux parents se remarieront ensemble. Enfin, le remariage est souvent déroutant pour les enfants parce qu'ils doivent apprendre à s'adapter et à accepter encore une autre nouvelle structure familiale. Fait digne de mention, cependant, les enfants qui vivent avec un beau-père sont beaucoup plus susceptibles d'affirmer que leur beau-père est un membre de leur famille que de considérer leur père biologique non résidant comme membre de la famille (Furstenber et Nord, 1985, cités dans Seltzer, 1994).

Même si les beaux-fils et belles-filles jouissent d'avantages financiers évidents par rapport aux enfants des familles monoparentales, les études menées jusqu'à présent n'ont pas réussi à montrer l'existence d'un effet bénéfique du remariage sur le succès ou le comportement des enfants. Dans le cadre d'une étude longitudinale nationale des enfants (âgés de 12 à 16 ans), Peterson et Zill (1986) ont observé davantage de problèmes de comportement chez les filles que chez les garçons dans les familles où la mère s'était remariée. Ayant réalisé une étude de suivi auprès des mêmes enfants à l'âge de 18 à 22 ans, Zill *et coll*. (1993) ont conclu que le remariage n'avait pas d'effet protecteur sur les enfants. Hetherington et ses collègues (Hetherington, 1993; Hetherington *et coll*., 1985) ont découvert que le remariage était associé à un plus grand nombre d'effets négatifs. Par exemple, le remariage de la mère assumant la garde avait eu plus d'effets néfastes sur les filles que sur les garçons, tandis que le divorce lui-même avait eu plus d'effets néfastes et prolongés sur les garçons. Avec le temps, cependant, les enfants s'adaptent au remariage et l'on constate une amélioration (Hetherington, 1993; Peterson et Zill, 1986; Zill *et coll*., 1993).

### 3.3.2 Le temps écoulé depuis la rupture du mariage

Divers chercheurs ont soutenu que, même si l'on observe souvent des effets négatifs immédiatement après le divorce, les enfants s'adaptent avec le temps à l'éclatement de la famille. Par exemple, Amato (1987) a constaté l'existence d'un lien entre la période écoulée depuis la rupture du mariage et le bien-être des enfants. En effet, interrogés plusieurs années après le divorce, la plupart des enfants ont affirmé qu'ils avaient accepté la situation et s'étaient raisonnablement bien adaptés. De plus, Walsh et Stolberg (1989) ont découvert que la période écoulée depuis la séparation présentait une corrélation significative avec l'adaptation de l'enfant (c.-à-d., les croyances à propos du divorce, l'adaptation comportementale décrite par les parents, les émotions autoévaluées par les enfants). Ils ont observé que l'hostilité entre les conjoints provoquait l'expression d'une plus grande colère chez les enfants dont les parents s'étaient séparés récemment et une colère moindre lorsque la séparation remontait plus loin. Ils ont en outre constaté que, dans le cas des séparations récentes, un nombre élevé d'événements négatifs était lié à un nombre moindre d'idées fausses sur le divorce, qu'il n'y avait aucune relation entre les deux variables à mi-période, mais que le nombre d'idées fausses était plus grand dans le cas des séparations survenues dans un passé plus lointain.

#### 3.3.3 Les conflits

Les répercussions des conflits entre les parents sur l'adaptation des enfants après le divorce ont fait l'objet d'une attention considérable dans les travaux de recherche. La plupart des théoriciens s'accordent à dire que les conflits entre les parents ont à tout le moins certaines influences négatives sur l'adaptation des enfants à la rupture du mariage. Par exemple, on a constaté que les conflits pouvaient influer sur l'estime de soi des enfants, leur capacité d'adaptation, leur compétence sociale et leur comportement (voir Grych et Fincham, 1992, pour une étude documentaire sur la question).

Johnston *et coll*. (1985) ont examiné en profondeur la nature des conflits parentaux dans 39 familles où il y avait mésentente sur les modalités de garde ou d'accès. Signalons que cet échantillon est biaisé, car le taux d'agressivité verbale et physique que l'on y trouve est beaucoup plus élevé que dans un échantillon normal de couples qui divorcent. Il nous donne cependant une indication des effets dévastateurs que les conflits peuvent avoir sur les enfants. Selon ces parents, les enfants sont exposés à un grand nombre d'incidents de violence verbale et physique, mais à beaucoup moins de raisonnements verbaux liés à ces incidents. Les chercheurs ont constaté que les parents mêlaient les enfants aux conflits à titre de témoins, d'armes passives, de voies de communication ou de participants actifs chargés de recueillir des preuves, d'espionner ou de transmettre des menaces ou des insultes. Seuls 5 pourcent des parents ont affirmé protéger régulièrement leurs enfants contre les disputes ou les comportements consécutifs aux disputes (p. ex., dépression). Les réactions des enfants à ces conflits différaient selon l'âge. Les jeunes enfants présentaient surtout des réactions de détresse soumises et avaient davantage tendance que les enfants plus âgés à s'efforcer de refréner la dispute. Les deux

tiers des enfants cherchaient à esquiver la dispute, tandis que le quart des enfants présentaient des réactions de détresse agressives. Il importe à nouveau de souligner que ces enfants semblent être davantage affligés et plus susceptibles de ressentir de la colère que les enfants issus d'une famille où il n'y a pas de conflits, mais les sujets des deux groupes tentent de refréner la dispute, d'en faire abstraction et de l'esquiver. Selon Johnston *et coll.*, on peut prédire les problèmes affectifs et comportementaux des enfants selon le degré de participation de ceux-ci aux conflits, le degré d'inversion des rôles avec les parents, le degré de mésentente entre les parents et la durée des conflits relatifs à l'enfant.

Certaines études franchissent un pas de plus et montrent que les conflits, plutôt que le divorce en soi, sont le principal facteur déterminant de l'adaptation des enfants. Par exemple, Bishop et Ingersoll (1989) ont découvert que les conflits conjugaux avaient des répercussions plus importantes que la structure familiale sur le concept de soi des adolescents. Dans la même veine, Mechanic et Hansell (1989) ont observé que les conflits familiaux avaient davantage d'effets directs sur les changements à long terme dans le bien-être (p. ex., dépression, anxiété, symptômes physiologiques, estime de soi) que le divorce, la séparation actuelle d'avec les parents ou la mort d'un parent. En outre, d'après ces chercheurs, le degré de bien-être des adolescents vivant dans une famille intacte où les conflits sont nombreux est inférieur à celui des adolescents touchés par un divorce s'accompagnant de peu de conflits. Selon une récente enquête menée auprès de 9 816 étudiants du secondaire aux Pays-Bas, le degré de bien-être des enfants vivant avec leur mère seule est plus élevé que celui des étudiants habitant dans une famille biparentale où les conflits entre les parents sont nombreux; le bien-être des enfants qui habitent dans une famille monoparentale dirigée par la mère, où il n'y a pas de conflits entre les parents, et qui ont beaucoup de contacts avec leur père est inférieur à celui des enfants vivant dans une famille biparentale dépourvue de conflits parentaux; enfin, le degré de conflits entre les parents après le divorce joue un rôle plus important dans le bien-être des enfants que le degré de contacts avec le père qui a quitté le foyer (Dronkers, 1996).

À partir de données produites par les enquêtes longitudinales nationales sur la jeunesse aux États-Unis, Jekielek (1996) a conclu que les conflits entre les parents aussi bien que la rupture du mariage étaient liés à une diminution du bien-être chez les enfants, mais que les enfants continuant de vivre dans un milieu marqué par de nombreux conflits s'en tiraient moins bien que les enfants ayant vécu de nombreux conflits, mais dont les parents avaient divorcé au moins deux ans plus tôt. Les résultats laissent penser que le divorce des parents après d'intenses conflits pourrait en réalité accroître le bien-être des enfants comparativement au maintien dans un milieu marqué par les forts conflits. À la suite d'une étude longitudinale s'étendant sur 12 ans, Amato, Loomis et Booth (1995) ont en outre découvert que les conséquences du divorce dépendaient du degré de conflits entre les parents avant la rupture du mariage. Une fois devenus de jeunes adultes, les enfants issus de familles où les conflits étaient nombreux présentaient un plus haut degré de bien-être lorsque leurs parents avaient divorcé que lorsqu'ils étaient restés ensemble. Dans les familles où il y avait peu de conflits, cependant, les enfants à l'âge adulte

présentaient un degré plus élevé de bien-être lorsque les parents avaient continué d'habiter ensemble au lieu de divorcer. Dans les mariages qui ne se sont pas terminés par un divorce, les conflits entre les parents présentaient un lien négatif avec le bien-être des enfants.

D'autre part, certains chercheurs ont soutenu que, bien que les conflits soient un facteur important, le lien entre ceux-ci et l'adaptation des enfants après le divorce n'est ni généralisé, ni simple, ni direct. Par exemple, selon Cockett et Tripp (1994), même si les conflits conjugaux étaient liés à des résultats médiocres chez les enfants (sur le plan de la santé, du comportement, des succès scolaires, des amitiés et de l'estime de soi), la réorganisation de la famille semblait être le principal facteur défavorable. De plus, Buehler et Trotter (1990) ont découvert que la compétence sociale de l'enfant était plus fortement liée à la concurrence entre les parents qu'aux conflits ou à la collaboration entre eux. Hess et Camara (1979) ont conclu que l'harmonie entre les parents était un meilleur prédicteur du comportement des enfants que la situation de famille, mais ils ont également constaté que la relation parent-enfant semblait exercer l'influence la plus puissante sur l'adaptation sociale et scolaire de l'enfant et avoir plus de poids que l'harmonie entre les parents. Kelly (1993) soutient que les effets des conflits sont indirects: ils sont modulés par les autres comportements des parents, ou ils dépendent des stratégies adoptées pour régler les conflits, ou encore ils sont liés à la mesure dans laquelle les parents ont directement exprimé leurs conflits au moyen et par l'intermédiaire des enfants. Dans les ménages divorcés et non divorcés, les enfants étaient moins agressifs et manifestaient moins de problèmes de comportement lorsque les parents obtenaient des scores plus élevés sur les échelles de mesure de la collaboration que lorsque les parents adoptaient un style négatif et combatif de règlement des conflits (Camara et Resnick, 1989). Par surcroît, certains chercheurs (p. ex., Cohen, 1995; Heath et MacKinnon, 1988; Hoffman, 1995) ont conclu que la collaboration entre les parents présentait une corrélation élevée avec la relation père-enfant et était un prédicteur de la compétence sociale de l'enfant, ce qui indique l'importance des interactions familiales axées sur la collaboration après le divorce.

Kelly (1993) affirme que les enfants peuvent échapper aux conséquences négatives des conflits parentaux lorsqu'ils ne sont pas entraînés dans ceux-ci par les parents, lorsque les parents évitent les extériorisations directes et agressives des conflits devant eux ou lorsque les parents adoptent des styles de règlement des conflits axés sur le compromis. Selon Buchanan *et coll.* (1991), les adolescents qui habitent une partie du temps avec chacun des deux parents ressentent plus fortement les effets de la discorde entre les parents et ont tendance à se sentir piégés au milieu du conflit. Les enfants qui sont entraînés dans les désaccords entre leurs parents et qui estiment devoir gérer les relations entre ceux-ci pour aplanir les difficultés sont les plus susceptibles de se sentir déprimés et de manifester des comportements déviants (Buchanan, 1991). Par conséquent, les conflits en soi ne sont pas nécessairement le meilleur prédicteur de l'adaptation et l'on ne devrait peut-être pas s'en servir comme unique facteur déterminant lorsqu'on prend les décisions relatives à la garde et à l'accès. L'utilisation des conflits à titre de facteur déterminant dans les décisions de garde et d'accès pose un autre important

problème en ce sens que les conflits diminuent presque inévitablement avec le temps (Kelly, 1990; Maccoby, Depner et Mnookin, 1990) et qu'un couple peut tour à tour entrer en conflit et régler ses différends à maintes reprises tant avant qu'après la séparation et le divorce (Neale et Smart, 1997).

Ayant examiné diverses hypothèses courantes concernant les effets du divorce sur les enfants, Kalter *et coll*. (1989) n'ont rien trouvé qui vienne confirmer l'hypothèse relative à l'hostilité entre les parents. Ils estiment plutôt que lorsque divers agents stressants (p. ex., dénuement économique, hostilité entre les parents, fardeau occasionné par le rôle de parent unique) usent les forces de la mère qui assume la garde, les enfants s'en tirent moins bien. Cependant, lorsque les parents sont psychologiquement en mesure de procurer une relation d'amour, les agents stressants que le divorce peut engendrer auront des effets moindres sur les enfants et ceux-ci se développeront harmonieusement (Cohen, 1995).

# 3.3.4 La violence conjugale<sup>5</sup>

Peut-être davantage que toute autre étude, l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de Statistique Canada, qui a fait oeuvre de pionnier, a clairement montré que la violence faite aux femmes dans le contexte familial était loin d'être rare au Canada. Vingt-neuf pour cent des femmes qui avaient déjà été mariées ou avaient vécu avec un homme dans le cadre d'une union de fait avaient connu au moins un épisode de violence exercée par le conjoint (Johnson, 1996). Par surcroît, près de la moitié (48 pourcent) des femmes qui avaient été mariées auparavant ou avaient vécu dans le passé avec un conjoint de fait avaient été victimes d'une quelconque forme d'agression ou de menaces de la part de ce conjoint antérieur. Les relations marquées par la violence sont donc plus susceptibles de prendre fin que les relations pacifiques et, dans certains cas, la décision prise par la femme de mettre un terme à la relation engendre une réaction violente chez son conjoint. En outre, le risque de violence meurtrière est considérablement plus élevé chez les couples séparés que chez les couples mariés habitant ensemble: entre 1974 et 1992, le taux des meurtres perpétrés contre la conjointe était six fois plus élevé dans le cas des femmes séparées que dans le cas des femmes qui habitaient toujours avec l'accusé au moment du meurtre (Wilson et Daly, 1994). De nombreux hommes se livrent à une recrudescence des voies de fait contre leur conjointe lorsque celle-ci pose des gestes pour quitter le foyer conjugal (Johnson, 1996). Les couples en voie de séparation sont donc particulièrement à risques. Par ailleurs, selon l'EVEF, dans 39 pourcent des couples touchés par la violence, la victime a déclaré que les enfants avaient été témoins d'incidents violents et que, lorsque les enfants avaient assisté à des agressions contre leur mère, celle-ci avait subi des blessures corporelles dans 61 pourcent des cas et, dans 52 pourcent des cas, la violence était grave au point que la victime craignait pour sa vie. Il est clair que toute façon de traiter les questions liées au divorce, à la garde et à l'accès est

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Nous concentrerons ici notre attention sur la violence faite aux femmes, tout en reconnaissant pleinement que les femmes peuvent être violentes envers leur conjoint. Cependant, les données statistiques indiquent que la vaste majorité (90 pourcent, dans la plupart des études) des victimes de la violence conjugale sont des femmes, que la dynamique de la violence a des effets néfastes particuliers sur les femmes et que la violence peut avoir des conséquences dévastatrices pour un grand nombre de femmes.

incomplète si elle n'englobe pas une compréhension de la dynamique de la violence familiale. La méconnaissance des cas de violence ne peut qu'accroître les traumatismes affectifs des personnes touchées ou, pis encore, peut accroître le danger physique auquel elles font face.

Les recherches ont montré non seulement que la violence est répandue en milieu familial, mais aussi que les enfants victimes de violence et les enfants témoins de la violence entre leurs parents souffrent beaucoup et risquent eux-mêmes de faire usage de violence une fois parvenus à l'âge adulte (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990; O'Keefe, 1995; Pagelow, 1993; Saunders, 1994; Johnson, 1996). Il serait impossible ici de rendre iustice à la foule de constatations concernant les effets de la violence conjugale sur les enfants. mais on peut affirmer avec toute certitude que ces effets sont dévastateurs et varient considérablement selon l'âge et le sexe de l'enfant, son stade de développement et son rôle dans la famille. Par exemple, les enfants en bas âge souffrent de la perturbation de leurs besoins fondamentaux d'attachement à leur mère ou du bouleversement de leurs habitudes quotidiennes de sommeil et d'alimentation. Ils peuvent également être blessés lors d'un épisode de violence. Les enfants plus âgés en viennent à considérer la violence comme une façon appropriée de réagir aux conflits dans les relations humaines, ce qui influe sur leur adaptation en milieu scolaire et leurs rapports avec leurs camarades. Souvent, ces enfants souffrent de graves problèmes affectifs, ils vivent dans la honte, leur identité est amoindrie et ils ont peu confiance dans l'avenir. Ils sont anxieux, vivant dans la crainte et dans l'attente du prochain épisode de violence. Les adolescents peuvent réagir en faisant des fugues ou en adoptant des comportements délinquants, ou encore en cherchant à assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans la famille. Ce qu'il y a de cruellement ironique, pour ces enfants, c'est que les personnes mêmes dont ils dépendent pour obtenir sécurité et soins ne peuvent leur procurer ni sécurité, ni soins (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990).

Il faut que l'on tienne dûment compte de la portée de ces constatations dans les discussions relatives à la garde et à l'accès. La simple fréquence du problème de la violence et la dynamique qui l'entoure indiquent clairement que toute hypothèse quant à un partenariat d'égal à égal est hors de question dans ces cas. D'une part, la majorité des femmes ne signalent jamais les agressions dont elles sont victimes ou, à vrai dire, n'en parlent jamais à quiconque (Johnson, 1996) et elles ne seront peut-être pas crues si elles en parlent pour la première fois au moment de la séparation. Les victimes de violence peuvent éviter de s'adresser aux tribunaux par crainte de représailles, crainte qui n'est pas sans fondement compte tenu des données sur l'escalade de la violence au moment de la séparation. Les femmes peuvent accepter tout ce que réclame leur conjoint en vue de l'apaiser et, en cours de route, peuvent renoncer à des biens ou à d'autres avantages économiques auxquels elles ont droit, dans le cadre de ce qu'elles considèrent comme un échange pour obtenir la garde des enfants. Si l'on ne reconnaît pas les effets de la violence, on pourra avoir l'impression qu'une femme est instable ou émotive et percevoir son conjoint violent comme sûr de lui, rationnel et en bonne situation financière (Rosnes, 1997). Par surcroît, il importe de relier à l'agresseur les effets négatifs de la violence conjugale sur les enfants, pour éviter de juger la mère inapte du simple fait qu'elle est

victime de violence familiale. En réalité, la quasi-totalité des résultats de recherche infirme l'orientation que, selon Rosnes, l'on constate actuellement dans l'enceinte des tribunaux: «[...] les juges supposent que la violence contre la conjointe ne porte pas forcément préjudice à l'enfant et que le fait d'être violent ne nuit pas nécessairement à la capacité du père de bien s'acquitter de son rôle de parent [...]. En outre, les recherches qui montrent comment les femmes battues renoncent à leurs droits juridiques et comment les femmes et les enfants se trouvent en danger lors des visites ou des transferts de garde sans surveillance ont également été corroborées.» (Rosnes, 1997, p. 33)

#### 3.3.5 Les réseaux de soutien

Les réseaux de soutien peuvent aider à atténuer certains des effets négatifs liés au divorce. Le soutien en question peut être dispensé par les parents, les membres de la famille élargie, les pairs, les enseignants, etc. Kelly et Wallerstein (1977) affirment que les réseaux de soutien intrafamiliaux et extrafamiliaux revêtent une importance particulière pour les enfants en période de crise, surtout lorsque la crise conduit au bouleversement de la structure familiale. Les enfants plus âgés ont généralement des relations avec des camarades qui leur procurent un soutien, mais fréquemment, les jeunes enfants ne disposent pas de cette ressource. Ceux-ci dépendent souvent entièrement de leurs parents pour l'obtention de soutien durant le processus de divorce. Ou encore, ils peuvent en venir à compter sur des membres de la famille élargie pouvant les aider à faire face au stress provoqué par le divorce et leur procurer le sentiment de continuité et de stabilité dont ils ont besoin. Les grands-parents et les autres membres de la famille peuvent intervenir pour atténuer les tensions affectives et les perturbations engendrées chez les enfants par le divorce. Ces autres adultes peuvent offrir un soutien social qui allège le fardeau du parent n'ayant pas quitté le domicile et contribue à améliorer la qualité des interactions avec les enfants. La présence d'un beau-père peut également accroître le bien-être des enfants en réduisant le degré de stress et d'insécurité auquel la mère doit faire face (Seltzer, 1994). Ce réseau externe joue un rôle particulièrement crucial car on a constaté que le soutien dispensé par les parents peut diminuer durant cette période de crise, alors que les adultes tentent de faire face au stress qu'ils éprouvent euxmêmes en raison du divorce (Jacobson, 1978; Wallerstein, 1980). Cependant - et ce n'est peut-être pas étonnant - , les contacts des enfants avec le père qui a quitté le domicile diminuent lorsque la mère se remarie, ce qui peut menacer le bien-être des enfants, le stress engendré par l'adaptation à la présence d'un nouveau membre dans la famille venant se combiner à la perte de liens avec le père (Seltzer, 1994).

De nombreux chercheurs ont conclu que le soutien parental - tout particulièrement, la relation parent-enfant - , joue un rôle très important dans l'adaptation des enfants après le divorce. En fait, Hess et Camara (1979) ont constaté que ce soutien exerçait une influence plus puissante sur l'adaptation sociale et scolaire des enfants que l'harmonie entre les parents. Même si certains auteurs ont affirmé que seule une très bonne relation avec la mère avait un quelconque effet d'atténuation (Hetherington *et coll.*, 1979; Wallerstein et Kelly, 1975), d'autres, comme Hess et Camara (1979), ont découvert

que la relation de l'enfant avec le père n'assumant pas la garde était d'égale importance. De plus, Hess et Camara soutiennent que selon ce qu'ils ont observé, une relation parent-enfant positive, même avec un seul parent, atténue grandement les effets négatifs du divorce.

D'autres recherches indiquent qu'un soutien autre que celui des parents peut être suffisant pour assurer l'adaptation positive des enfants. Stolba et Amato (1993) ont conclu que les structures familiales non traditionnelles pouvaient être propices à l'éducation des adolescents, si elles procurent à ceux-ci soutien, contrôle et surveillance. Toutefois, ils ont également constaté que, dans le cas des jeunes enfants, la famille monoparentale élargie pouvait être moins bénéfique. En outre, Heath et MacKinnon (1988) ont observé que le recours par la mère aux réseaux de soutien était un prédicteur de la perception de compétence sociale chez les filles, mais non chez les garçons. Ils concluent que même si le recours à des réseaux externes de soutien peut être souhaitable, pour le bien-être des enfants, il est également souhaitable que la mère soit autonome.

Le soutien par la fratrie a été qualifié d'important facteur d'atténuation des stress du divorce (Neugebauer, 1989), mais d'autres conclusions de recherche n'apportent qu'un appui mitigé à cette constatation. Kelly et Wallerstein (1977), par exemple, ont découvert que les interactions entre les frères et soeurs pouvaient devenir négatives et avoir pour effet d'accroître les sentiments d'aliénation, d'injustice et de colère chez un enfant. D'autre part, on a constaté que les enfants uniques vivant la rupture du mariage de leurs parents présentaient des niveaux plus élevés de stress et d'aliénation.

#### 3.3.6 Le processus judiciaire du divorce

Au Canada, le processus de divorce peut être extrêmement long. Dans une instance en divorce, les avocats veillent aux intérêts de leurs clients: les parents. Les enfants, à l'instar de leurs parents, souffrent souvent du stress engendré par de longs litiges concernant les questions financières et les questions de garde. Or, il est fréquent que les modalités de garde fixées représentent la meilleure solution pour les parents, mais ne tiennent pas compte des désirs ou des besoins des enfants (Wallerstein, 1985b).

Outre les effets de la décision de divorcer, le processus même de divorce peut avoir des répercussions négatives sur l'adaptation des enfants. Par exemple, Saayman et Saayman (1989) soutiennent que la nature accusatoire du système judiciaire a des effets néfastes sur l'adaptation psychologique des enfants au divorce. Ils ont observé qu'à la suite de l'instance en divorce, un pourcentage appréciable des enfants examinés étaient considérés comme névrosés ou antisociaux. Cet effet était présent peu importe l'attitude ou la conduite des professionnels du système judiciaire ayant pris part au processus. Par conséquent, ces chercheurs préconisent la médiation dans les affaires de divorce. On a également constaté que des problèmes de comportement chez les enfants étaient liés à la durée et au degré d'animosité des conflits juridiques entre les parents (Healy *et coll.*, 1990; Saayman et Saayman, 1989). Les partisans de la médiation font valoir que celle-ci

peut favoriser la collaboration et produire de meilleurs résultats pour les enfants qui, sinon, risquent d'être exposés à de longs litiges judiciaires (Dillon et Emery, 1996). En outre, une plus grande satisfaction envers les méthodes de règlement des différends peut accroître le respect ultérieur des ententes (Kelly, 1991; Kelly et Duryee, 1992).

Margulies et Luchow (1992) estiment que la médiation est plus appropriée que la procédure de contestation judiciaire et de négociation par l'entremise des avocats pour les couples qui en viendraient à régler les questions liées au divorce par une entente négociée. Ils soutiennent que la médiation est conçue pour favoriser les comportements adaptatifs plutôt que les comportements mésadaptés d'antagonisme, qu'elle est généralement plus rapide et qu'elle est moins coûteuse. Saayman et Saayman (1989) recommandent aussi de substituer au processus accusatoire une médiation assurée par les tribunaux de la famille. Ils affirment que le médiateur peut contribuer à un dépistage précoce et à une médiation dans le cas des enfants les plus vulnérables. Ils prétendent en outre que les médiateurs possèdent des compétences que n'ont pas les avocats pour mener des négociations et faire des évaluations.

Dans le cadre d'un suivi effectué auprès de clients ayant fait l'objet d'une médiation en matière de divorce, Duryee (1991) a observé une forte préférence pour la médiation par rapport à la contestation judiciaire. De surcroît, contrairement à l'assertion selon laquelle la médiation engendrerait des déséquilibres de pouvoir au détriment des femmes, les résultats de cette étude montrent que les femmes avaient une opinion sensiblement plus favorable que les hommes sur la médiation. En réponse à l'argument voulant que les médiateurs imposent leurs propres valeurs, rien n'indiquait que les clients avaient l'impression de s'être vu imposer les valeurs du médiateur. Dans l'ensemble, les clients se disaient heureux d'avoir eu l'occasion d'exprimer leur propre point de vue et de se concentrer sur les questions importantes. Ils étaient cependant plus équivoques envers la nature des ententes conclues et exprimaient de la méfiance quant au respect ultérieur des ententes par leur conjoint. Aucun lien n'a été décelé entre la satisfaction des clients et la présentation ou non d'une recommandation au tribunal par le conseiller.

Ainsi, même si certaines indications portent à croire que le degré de satisfaction est élevé chez les parents qui ont recours à la médiation, les constatations basées sur une comparaison entre la contestation judiciaire et la médiation selon des facteurs comme l'introduction d'une nouvelle instance et le respect des ententes après le divorce demeurent non concluantes, en grande partie à cause des différences entre les divers programmes de médiation et les clientèles respectivement desservies (Dillon et Emery, 1996).

L'élaboration d'un «plan parental» est une autre solution de rechange au processus judiciaire traditionnel. Ce plan est un document rédigé de concert par les deux parents qui énonce divers critères relatifs à la prise des décisions, au temps de séjour, à l'accès et au règlement des conflits. Il vise à faire en sorte que les parents discutent et s'entendent entre eux plutôt que de se voir imposer une décision par le tribunal. On espère ainsi que les ententes conclues seront mieux respectées. Le *Washington State Parenting Act*, adopté en

1987, est un exemple de loi qui prévoit l'élaboration de plans parentaux. Ellis (1990) a interrogé des avocats et des juges, examiné la jurisprudence et observé des séances de tribunal afin d'évaluer l'utilité de cette loi. Elle a conclu que la loi avait pour effet d'accroître le nombre de décisions prises en commun ainsi que le degré de partage de la garde, et tentait d'imposer des restrictions dans les cas de violence. Cependant, elle a également constaté que la plupart des plans parentaux contenaient un nombre limité de formules concernant la prise de décisions, le temps de séjour et le règlement des conflits. En outre, il n'y avait aucune preuve directe que les plans avaient aidé les parents à se concentrer sur les besoins des enfants ou à prévenir les conflits. On ne disposait d'aucune information sur les effets à long terme de cette loi.

Même si les plans parentaux et les services de médiation semblent être des solutions de rechange viables aux contestations judiciaires pour les questions de garde et d'accès, leur efficacité est relativement mal connue. Il faudra donc mener beaucoup de recherches additionnelles sur les diverses solutions de rechange. Par exemple, puisqu'il existe de nombreux types différents de services de médiation, il sera nécessaire de comparer les résultats des divers types à ceux du processus judiciaire officiel. En outre, la médiation soulève plusieurs enjeux sur lesquels il faudra se pencher (p. ex., le risque d'un déséquilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes).

### 3.3.7 Les modalités de garde et d'accès

Les répercussions des modalités de garde et d'accès sur les enfants ont fait l'objet de beaucoup de débats, mais peut-être pas d'un nombre suffisant d'études systématiques. Pour les fins de notre analyse, il serait utile de distinguer six formules en matière de garde: la garde exclusive (l'un des parents assume la garde et l'autre n'a pas accès aux enfants); la garde unique (l'un des parents assume la garde et l'autre a accès aux enfants); la garde légale conjointe (les parents partagent les responsabilités décisionnelles envers les aspects de la vie des enfants); la garde physique conjointe, ou garde partagée (les parents partagent la responsabilité des soins quotidiens dispensés aux enfants et de leur éducation); enfin, la garde scindée (les enfants sont répartis entre les parents).

D'importants changements d'orientation dans le domaine du droit de la famille ont favorisé une transformation des structures familiales postérieures au divorce dans plusieurs pays, tout particulièrement aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. De plus en plus, on privilégie l'entente entre les parents, par opposition aux conflits, et l'on tente d'intensifier ou de maintenir les relations entre le père et les enfants. Jusqu'à tout récemment, dans la majorité des cas, la mère obtenait la garde des enfants et le père obtenait des droits de visite, mais certaines données indiquent qu'un virage s'est amorcé. Little (1991) a constaté que la garde légale conjointe était plus courante que la garde légale unique à Los Angeles. Cependant, la garde physique unique par la mère restait le mode de garde le plus souvent décrété et la garde physique conjointe était rare (moins d'une famille sur six). En outre, les formules basées sur la garde par la mère semblent être plus stables que les autres: les enfants qui vivent avec leur mère après le divorce sont plus

susceptibles de rester dans cette structure familiale durant les trois ou quatre premières années qui suivent la séparation, alors que plus de la moitié des enfants dont la garde est initialement partagée entre les parents ou assumée par le père font l'objet d'au moins un changement de structure (Maccoby et Mnookin, 1992). Au Canada, les données indiquent que, depuis 1978, la proportion des cas où la mère obtient la garde est passée de 79 pourcent à 73 pourcent. La proportion des cas où le père obtient la garde est demeurée autour de 15 pourcent, tandis que la proportion des cas de garde conjointe s'est sensiblement accrue, passant de 1 pourcent en 1986 à 14 pourcent en 1990 (Statistique Canada, 1993).

Kelly (1993) affirme qu'en Californie, la garde légale conjointe ne présentait pas de lien significatif avec une participation accrue du père à la prise des décisions ou un temps plus considérable passé avec les enfants, et n'entraînait pas un plus grand respect des dispositions relatives à la pension alimentaire pour enfants, une fois la variable du revenu établie. Une légère diminution de la discorde a été observée chez les parents assumant la garde légale conjointe une fois le divorce prononcé, mais il n'y avait pas augmentation correspondante de la communication axée sur la collaboration. Toutefois, Bahr et coll. (1994) citent des données de recensement américaines indiquant que les pères assumant la garde partagée ou jouissant de privilèges de visite sont plus susceptibles de verser la pension alimentaire pour enfants. En ce qui concerne les tendances dans les modalités de garde, les résultats de l'étude de Bahr sont les suivants: la garde légale conjointe a été adoptée dans 21 pourcent des cas; la mère continuait d'obtenir la garde unique dans la majorité des cas (70 pourcent); les pères obtenant la garde unique représentaient une faible minorité (6 pourcent); enfin, la garde était scindée dans environ 5 pourcent des cas. Fait digne de mention, ces tendances ne se sont pas sensiblement modifiées entre 1970 et 1993.

Peu importe les modalités de garde et d'accès, dans la grande majorité des cas, les pères divorcés ont eu tendance à cesser de voir leurs enfants et ceux qui ont maintenu des contacts ont eu tendance à réduire la fréquence de leurs visites. Selon Seltzer (1991), environ un père divorcé sur cinq n'a pas vu ses enfants au cours de la dernière année et moins d'un père sur deux voit ses enfants plus souvent que quelques fois par année. En outre, plus la période où le père et ses enfants n'habitent pas ensemble est longue, plus les contacts se raréfient. Les mères qui n'assument pas la garde semblent être plus susceptibles de maintenir les contacts avec leurs enfants que les pères dans la même situation; cependant, dans les familles où le parent qui n'assume pas la garde maintient des contacts, il est susceptible de voir ses enfants une fois par semaine ou davantage, qu'il s'agisse du père ou de la mère. Il reste que certains pères demeurent présents dans la vie de leurs enfants après le divorce : près de 25 pourcent des pères n'assumant pas la garde voient leurs enfants au moins une fois par semaine et plus du tiers de ceux qui voient leurs enfants passent aussi des périodes prolongées avec eux dans le cadre de visites qui durent plus longtemps qu'un week-end (Seltzer, 1993). Les pères qui voient leurs enfants sont également plus susceptibles de maintenir des contacts par téléphone ou par lettre, tandis que les pères qui n'assument pas la garde et qui ne voient pas leurs enfants ne

compensent pas leur absence par une augmentation des contacts par lettre ou par téléphone.

Ayant étudié les répercussions du *Children Act* au Royaume-Uni, loi qui favorise non seulement les contacts continus, mais en fait l'exercice conjoint des responsabilités parentales, Neale et Smart (1997) ont recueilli des données laissant penser que les pères réévaluent la question des enfants et semblent vouloir que ceux-ci vivent avec eux après le divorce. Il est toutefois impossible de déterminer s'il s'agit là d'une tendance nouvelle ou croissante. Ces chercheurs signalent en outre que les ressources matérielles et affectives permettant de soutenir l'exercice conjoint des responsabilités encouragé par cette loi sont très rares et qu'il n'existe aucune véritable infrastructure adéquate favorisant cet exercice conjoint durant le mariage - et encore moins après le divorce.

Même si l'attribution de la garde unique à un parent et de privilèges d'accès à l'autre a représenté la norme, il est admis que, dans certains cas (p. ex., les cas de violence), la garde exclusive est indispensable. Selon l'opinion générale, le refus de privilèges d'accès au parent qui n'assume pas la garde est une mesure extrême qui peut avoir des effets néfastes sur l'enfant. Les travaux de recherche ont montré que la réduction des contacts avec le parent qui n'habite plus au foyer a des répercussions négatives sur la relation entre ce parent et l'enfant (McKinnon et Wallerstein, 1988) et qu'une rupture du lien parent-enfant peut avoir des effets néfastes sur le développement affectif et social de l'enfant (Lund, 1984; Magid et Oborn, 1986), de même que sur ses comportements (Pesikoff et Pesikoff, 1985).

La question de l'accès au parent qui n'assume pas la garde, cependant, est peut-être plus complexe qu'on ne le croyait auparavant. Par exemple, Johnston, Kline et Tschann (1989) ont constaté que les enfants ayant plus fréquemment accès à leurs deux parents présentaient davantage de troubles affectifs et comportementaux que ceux pour lesquels cet accès était plus rare. Les résultats ont été les mêmes, peu importe que les parents adoptent ou non des comportements agressifs l'un envers l'autre (il faut cependant signaler que toutes les familles faisant l'objet de cette étude étaient engagées dans des litiges concernant la garde et l'accès). Healy et coll. (1990) ont observé que, dans le cas des jeunes enfants et des garçons, les visites fréquentes et régulières chez le père n'assumant pas la garde accroissaient l'estime de soi, mais engendraient davantage de problèmes de comportement. Chez les enfants plus vieux et les filles, les visites fréquentes et régulières étaient liées à une moins bonne estime de soi, mais à un nombre moindre de problèmes de comportement. Même si le parent qui n'assume pas la garde est autorisé à voir l'enfant, il peut le faire ou ne pas le faire. Kelly (1993) affirme que l'on a réalisé peu de recherches sur les facteurs déterminants du décrochage du père après la séparation; elle estime cependant que le refus de l'accès (par les tribunaux ou par la mère assumant la garde) pourrait en être la cause. Elle soutient que les contacts avec le parent n'assumant pas la garde ne sont pas unidimensionnels ni toujours bénéfiques, mais qu'ils sont plutôt fonction de l'âge et du sexe de l'enfant, de l'étroitesse de la relation antérieure au divorce, des conflits, de l'adaptation de la mère et du père ainsi que de l'hostilité de la mère après la séparation.

En général, les études ont permis de constater que les enfants préfèrent nettement les contacts souples et dénués de restrictions avec le parent qui n'habite plus à la maison (Mitchell, 1988; Neugebauer, 1989; Wallerstein, 1980).

On a affirmé que la garde conjointe pourrait être plus bénéfique que la garde unique parce qu'elle indique aux enfants que leurs deux parents tiennent à eux (Glover et Steele, 1989). Par contre, les enfants soumis à des modalités de garde conjointe peuvent avoir de la difficulté à s'adapter aux différences entre les deux ménages sur le plan de la morale, des valeurs ou des pratiques (Wilson, 1985). En outre, la garde conjointe peut occasionner par inadvertance une augmentation des occasions de conflits entre les parents, surtout sur des questions clés comme l'heure du coucher des enfants, la discipline et le temps que les enfants sont autorisés à passer devant la télévision (Kurtz et Derevensky, 1994).

Les constatations empiriques à l'appui de la garde conjointe sont, au mieux, équivoques. Cela peut provenir du fait que les recherches menées sur les deux types de garde conjointe (légale et physique) ont été mal décrites. Selon Kurtz et Derevensky (1994), les études sur la garde conjointe portent le plus souvent sur la garde légale, ce qui donne lieu à des incidences très limitées ou à des conclusions erronées sur la garde physique. Bien qu'il soit généralement admis que les enfants issus d'une famille intacte sont les mieux adaptés, certains chercheurs ont observé que les enfants soumis au régime de la garde physique conjointe étaient affectivement et socialement mieux adaptés que ceux qui faisaient l'objet d'une garde unique (Glover et Steele, 1989; Neugebauer, 1989). Cependant, McKinnon et Wallerstein (1987) ont constaté qu'il était impossible de faire la distinction entre les enfants soumis à la garde conjointe et à la garde unique sur le plan de la détresse initiale et des réactions à la rupture du mariage. Dans la même veine, Kline, Tschann, Johnston et Wallerstein (1989) n'ont relevé aucune différence entre la garde physique conjointe et la garde par la mère pour ce qui est de l'adaptation comportementale, affective ou sociale des enfants.

Dans le cadre des études portant sur les conditions qui favorisent le succès de la garde conjointe, on a constaté que, parmi les personnes qui avaient choisi d'exercer conjointement les responsabilités parentales, certaines étaient très satisfaites et d'autres l'étaient peu. Kurtz et Derevensky (1994) estiment que, pour que la garde conjointe soit un succès, les deux parents doivent être axés sur l'enfant, avoir à coeur de s'acquitter de leur rôle parental, se respecter l'un l'autre à titre de parents, être souples, faire preuve d'esprit de collaboration, fournir une stabilité affective et pouvoir faire abstraction des conflits qui surviennent entre eux et de leurs besoins personnels dans l'intérêt du maintien de la formule conjointe. Comme l'affirment Neal et Smart (1997): «L'établissement et le maintien d'une formule d'exercice conjoint des responsabilités parentales exigent énormément de temps, de travail affectif et de sacrifices. Cette formule est susceptible d'occasionner des négociations et des rajustements constants concernant les modalités, ainsi que de fréquents débats sur les soins à dispenser aux enfants et la discipline à appliquer. Il faut jongler avec les besoins des nouveaux conjoints, des enfants et de l'autre

parent. On se soucie constamment de l'adaptation des enfants à une existence non sédentaire de même qu'à deux styles de vie et à deux milieux.» (p. 208)

Kelly (1993) estime que la formule de garde n'est pas le seul prédicteur de l'adaptation des enfants après le divorce; elle considère plutôt que le degré d'adaptation est lié à une gamme complexe de facteurs socioéconomiques et psychologiques et dépend moins de la structure familiale postérieure au divorce que de la qualité, la stabilité et la fiabilité des soins reçus, surtout de la part du principal parent qui assume la garde. Par exemple, une garde physique conjointe ordonnée par un tribunal engendre moins de satisfaction qu'une entente à l'amiable et, dans les cas où il y a des conflits, les enfants faisant l'objet d'une garde conjointe s'en tirent moins bien. Enfin, Kelly soutient qu'aucune différence n'a été constatée entre la garde par la mère et la garde par le père selon diverses variables.

Kurtz et Derevensky (1994) signalent que des recherches additionnelles s'imposent dans ce domaine, par exemple: une étude factorielle visant à examiner les effets de diverses formules de garde sur le système familial; une étude longitudinale conçue pour observer les différences entre la garde physique conjointe et la garde légale conjointe sur le plan de la dynamique familiale; un examen des types de parents et d'enfants pour lesquels l'exercice conjoint des responsabilités parentales est bénéfique; enfin, un examen des effets de l'exercice conjoint des responsabilités parentales sur les relations entre les deux parents.

## 3.3.8 Les changements de milieu

Les déplacements géographiques sont courants chez les familles touchées par un divorce. Schlesinger (1982) a observé que 40 pourcent des enfants de la séparation ou du divorce avaient changé de quartier à la suite du divorce de leurs parents. Fulton (1979) a constaté que les enfants avaient déménagé deux fois en moyenne, et même jusqu'à huit fois, après la rupture du mariage. La réalité, pour les enfants et les parents uniques, c'est que le divorce signifie souvent un changement d'école, de quartier et de groupe d'amis. Le déménagement peut, au bout du compte, influer sur de nombreux aspects de la vie de l'enfant, notamment le rendement scolaire, les relations avec les camarades, le bien-être psychologique et la santé physique. Peu de recherches ont été menées dans ce domaine, mais les travaux réalisés donnent à penser que les changements de cet ordre peuvent avoir un effet négatif sur certains aspects du fonctionnement des enfants (Grych et Fincham, 1992). Par exemple, Stolberg et Anker (1983) soutiennent que le changement est le principal facteur déterminant de l'apparition de psychopathologies chez certains enfants du divorce. Dans le cadre de leur étude, ils ont constaté que les enfants du divorce réagissaient différemment des enfants provenant d'une famille intacte aux changements de milieu. À mesure que ces changements s'accroissaient, les pathologies du comportement augmentaient chez les enfants du divorce, alors qu'elles diminuaient chez les enfants issus d'une famille intacte. Dans la même veine, Hodges et coll. (1984) ont

observé que les enfants se sentaient de plus en plus déprimés et manifestaient davantage d'anxiété à mesure que se produisaient d'importants changements de milieu.

#### 3.4 Résumé

L'analyse qui précède montre que de nombreux facteurs autres que le divorce des parents ont des effets sur l'adaptation des enfants. Cependant, la relation entre ces variables et le résultat est très complexe et, dans bien des cas, elle est mal définie ou mal comprise. Il y a toutefois un élément qui paraît de plus en plus évident: c'est que les processus familiaux qui existent durant le mariage ont des effets décisifs sur l'adaptation psychologique des enfants et qu'il faut, pour mieux comprendre cette dynamique, intégrer de l'information sur les processus familiaux qui avaient cours avant la rupture à l'information sur le processus de divorce et sur les facteurs qui apparaissent ultérieurement. Grych et Fincham (1992) affirment que les comparaisons entre les groupes d'enfants issus des familles éclatées et des familles intactes sont moins éclairantes que l'étude des variables susceptibles de moduler l'adaptation après le divorce. Ils affirment en conséquence que le point de mire de la recherche sur le divorce est passé d'un examen de la structure (c.-à-d., familles touchées par un divorce comparativement aux familles intactes) à un examen du processus.

# 4.0 LA RÉDUCTION DES EFFETS NÉGATIFS SUR LES ENFANTS

La réduction des effets négatifs du divorce sur les enfants représente souvent une tâche complexe pour les parents et pour les professionnels des services sociaux. Puisque, comme nous l'avons vu plus haut, le divorce a une gamme variée de répercussions sur les enfants, les interventions destinées à en réduire les effets négatifs devront peut-être être polymorphes et expressément adaptées aux besoins et à la situation de chacun. Plus l'enfant est gravement touché, plus l'intervention doit être intensive et certains enfants requièrent les services de psychologues ou de conseillers spécialisés. D'autres enfants peuvent recevoir une aide de leur famille ou de leurs amis, ou dans leur milieu local. Les résultats de recherche mettent en évidence plusieurs façons clés de réduire les effets négatifs du divorce sur les enfants, par exemple: accroître l'autonomie des mères seules, réduire les conflits entre les parents, chercher des solutions de rechange au recours aux tribunaux pour déterminer les modalités de garde et d'accès, améliorer les modalités d'accès et faire appel à des groupes de soutien hors de la famille immédiate.

#### 4.1 L'autonomie des mères seules

On a constaté qu'une grande proportion de mères assumant la garde des enfants connaissent une forte dégradation de leur situation financière à la suite du divorce, alors que la situation financière s'améliore chez une grande proportion de pères divorcés (Arditti, 1992). De plus, beaucoup de mères seules qui sont censées toucher une pension alimentaire pour le soutien des enfants ne la reçoivent pas. Le taux élevé de non-respect des ordonnances contribue à plonger les parents qui assument la garde des enfants dans une situation financière instable et précaire.

Même si les recherches montrent que l'adaptation des enfants ne semble pas être uniquement liée à leur situation financière, une plus grande autonomie des mères seules accroîtrait la stabilité des ménages qui en assument la garde. En outre, une meilleure situation financière peut avoir des répercussions indirectes (meilleure adaptation de la mère, meilleur cadre de vie, etc.) dont on sait qu'elles ont des effets bénéfiques sur l'adaptation des enfants au divorce. Une surveillance plus stricte du respect des ordonnances concernant les pensions alimentaires destinées à la conjointe et aux enfants serait utile à cet égard.

#### 4.2 Les conflits et les communications

Il ressort clairement des travaux de recherche que les conflits entre les parents ont des répercussions décisives sur l'adaptation des enfants après le divorce. Il est donc essentiel que les parents s'efforcent de réduire les conflits qui surviennent entre eux. Cet objectif peut cependant être très difficile à atteindre, surtout lorsque subsistent des hostilités de longue date. À tout le moins, comme l'affirment Hetherington et Camara

(1988) ainsi que Devine (1996), les enfants ne devraient pas être directement exposés aux conflits. Par ailleurs, certains des programmes thérapeutiques décrits plus bas peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

S'il semble être impossible de réduire les conflits, ou si l'un des parents ou les deux ne sont pas disposés à le faire, il peut être nécessaire d'envisager la formule de la garde unique avec peu ou pas de droits de visite pour l'autre parent. Dans les cas où il y a eu de la violence conjugale, c'est peut-être là la seule solution viable. L'adoption d'une formule d'accès selon laquelle un tiers se charge du transfert de l'enfant d'un parent à l'autre peut être une autre façon d'atténuer les conflits. Dans ces circonstances, le tiers (par exemple, un autre membre de la famille ou un policier) fait office d'intermédiaire lorsque l'enfant passe d'un parent à l'autre et les parents ne sont pas forcés d'entrer en interaction.

Outre la réduction des conflits entre les parents, les études ont montré qu'il faut améliorer les communications entre les parents et les enfants et entre les parents euxmêmes. Les enfants touchés par un divorce se sentent fréquemment exclus du processus. Souvent, ils apprennent très soudainement le divorce de leurs parents et peuvent donc ne pas être prêts à faire face aux bouleversements qui s'ensuivent dans leur vie. Dans l'étude de Schlesinger (1982), 55 pourcent des enfants interrogés ont affirmé que leurs parents ne les avaient pas informés de la séparation à l'avance. De plus, Mitchell (1988) a constaté que le tiers des enfants n'avaient reçu aucune explication quant à la raison pour laquelle leurs parents se séparaient. Il est important que les parents expliquent aux enfants pourquoi ils divorcent.

Il est également nécessaire d'améliorer les communications entre les parents; cette démarche est liée à la réduction des conflits dont nous avons fait état plus haut. Il faut que les parents soient en mesure de discuter du comportement des enfants et de s'entendre sur des modes d'intervention.

# 4.3 Les groupes de soutien et les programmes thérapeutiques

Une fois le divorce survenu, les enfants ont besoin d'aide pour pouvoir atténuer les effets négatifs qu'ils ressentent. Cette aide peut adopter la forme d'un soutien informel de la part de la famille, des camarades ou du système scolaire, ou de programmes thérapeutiques plus structurés dirigés par des conseillers professionnels. Ces dernières années, des services de counselling en matière de divorce ont aussi fait leur apparition sur le réseau Internet.

Les camarades, particulièrement ceux qui ont vécu une expérience analogue, peuvent jouer un important rôle de soutien. De plus, les réseaux de soutien intrafamiliaux et extrafamiliaux peuvent grandement contribuer à la réduction du degré de stress chez l'enfant et l'aider à faire face aux bouleversements engendrés par la rupture du mariage. Schreiber (1983) affirme que le milieu habituel de l'enfant peut être une bonne source de

soutien. Par exemple, il peut être utile que l'enfant conserve sa chambre, son domicile, sa garderie, son école, ses voisins. De la sorte, certains des systèmes de soutien déjà établis sont en place durant le processus de divorce.

Le système scolaire peut contribuer de diverses façons à atténuer les effets néfastes du divorce, notamment en offrant aux enfants des services directs et indirects, ainsi que des services de prévention. Les services directs peuvent être dispensés selon une formule individuelle ou collective, par des conseillers ou dans le cadre d'une thérapie de groupe (Parker, 1994). Les services indirects peuvent adopter la forme d'une sensibilisation du personnel scolaire aux façons de dépister et d'aider les enfants touchés par un divorce. Les services de prévention seraient axés sur la modification du programme d'études et l'offre aux enfants de moyens additionnels pour les aider à s'adapter au divorce (Hutchison, 1989).

Grych et Fincham (1992) ont examiné en profondeur divers programmes d'intervention et les ont évalués. Selon eux, la plupart des interventions axées sur l'enfant cherchent à l'aider en atténuant les sentiments négatifs, les idées fausses et les problèmes pratiques qui sont courants à la suite d'un divorce. Les programmes adoptent généralement la forme d'une intervention en petit groupe (de quatre à dix enfants) limitée dans le temps; ils ont tendance à être rattachés au milieu scolaire; leurs objectifs et leurs stratégies sont semblables. D'ordinaire, les groupes ont une double fonction éducative et thérapeutique et les types d'objectifs visés sont les suivants: démêler les questions déroutantes et bouleversantes liées au divorce, fournir un lieu propice à la résolution des problèmes pénibles, améliorer la capacité des enfants de faire face aux émotions bouleversantes et aux situations familiales difficiles et, enfin, améliorer les communications parents-enfants. Parmi les techniques utilisées, on compte souvent les jeux de rôles, les moyens audiovisuels, les contes, les exercices de résolution de problèmes d'ordre social, le dessin, la thérapie par la lecture et la création en commun d'un journal ou d'une émission de télévision portant sur le divorce.

Même si les groupes d'intervention axés sur l'enfant sont très répandus, il semble y avoir eu peu d'évaluations officielles des divers programmes offerts. Les résultats des évaluations qui ont été faites paraissent encourageants : les programmes d'intervention semblent avoir certains effets positifs sur divers aspects comme l'estime de soi, la dépression, les aptitudes sociales et certaines formes de comportement. Cependant, Grych et Fincham font une mise en garde : une bonne part des résultats à l'appui de ces programmes s'avèrent impressionnistes ou limités, car les évaluations présentent de graves lacunes sur le plan méthodologique. Par surcroît, ils mettent en doute les perspectives de succès des interventions à court terme axées uniquement sur l'enfant plutôt que sur l'ensemble de la famille.

Il y a deux types d'interventions axées sur la famille. Le premier, à caractère éducatif, porte sur le rôle parental et les relations parent-enfant; on tente d'aider les parents à améliorer leurs méthodes d'éducation et leur compréhension des réactions des enfants au divorce. Le deuxième type d'intervention se concentre sur l'adaptation

personnelle des parents au divorce plutôt qu'uniquement sur leur rôle à titre de parents. Ce genre de programme est fondé sur la conviction qu'en amenant les adultes à être des parents plus efficaces, on favorise le bien-être des enfants. Les deux types de programme sont offerts sous la forme d'une intervention en groupe conçue pour aider les participants à améliorer leurs facultés d'adaptation et pour créer un climat de soutien, ce qui peut atténuer le sentiment de solitude et d'isolement qu'éprouvent de nombreux adultes divorcés. Des groupes de ce genre ont été constitués dans divers milieux, notamment dans des écoles, des centres communautaires de santé mentale et des églises.

Selon Grych et Fincham, on possède encore moins de données empiriques sur l'efficacité des groupes d'intervention axés sur les parents que sur l'efficacité des groupes s'adressant aux enfants. D'après les trois évaluations examinées, les programmes ont semblé engendrer des améliorations dans certains domaines comme l'adaptation du parent assumant la garde, la relation mère-enfant et les pratiques disciplinaires. Cependant, bien que les programmes visent à améliorer les pratiques disciplinaires des parents, peu d'entre eux portent sur la qualité des relations parent-enfant ou les conflits entre les parents, deux autres importants facteurs mis en relief par la recherche pure. De plus, il est essentiel d'intervenir à la fois auprès du parent qui assume la garde et de l'autre parent. Puisque les effets de ces programmes sur les enfants sont indirects et sont susceptibles de ne se produire qu'après une longue période, il serait peut-être utile de constituer deux groupes fonctionnant en parallèle, l'un axé sur les parents et l'autre, sur les enfants. Selon Grych et Fincham, les groupes axés sur les parents se révèlent très prometteurs pour ce qui est d'améliorer la qualité de la vie des enfants après le divorce, mais l'information sur l'efficacité des interventions auprès des parents est limitée par trois facteurs: les travaux d'évaluation de l'efficacité de ces interventions viennent tout juste de commencer; les études présentent bon nombre des mêmes problèmes d'ordre méthodologique que les programmes axés sur les enfants; enfin, comme dans le cas des groupes d'enfants, la brève durée des interventions peut en limiter l'efficacité.

Même si l'on n'a pas encore clairement déterminé quel type de programme parvient le plus efficacement à atténuer les effets négatifs du divorce sur les enfants, il semble que les interventions visant à offrir un soutien aux parents, menées en parallèle avec les groupes d'intervention auprès des enfants, soient les plus prometteuses. Cependant, il importe de faire participer à la fois le parent qui assume la garde et l'autre parent. De plus, il importe de tenir compte des résultats de recherche pour élaborer des programmes appropriés. Par exemple, puisque les études ont montré que les conflits entre les parents, la discipline et les relations parent-enfant sont des facteurs importants de l'adaptation des enfants au divorce, on devrait s'efforcer d'intégrer ces dimensions aux programmes s'adressant aux parents. Enfin, on pourrait obtenir des effets plus puissants et de plus longue portée si les programmes ciblaient les enfants le plus tôt possible après que les parents ont décidé de divorcer.

#### 4.4 Résumé

Dans l'ensemble, les travaux de recherche effectués montrent de façon plutôt constante que la réduction des conflits entre les parents et le renforcement des communications (entre les parents et avec les enfants) peuvent atténuer les effets négatifs du divorce sur les enfants. En outre, accroître l'autonomie des mères seules peut contribuer à rendre plus stable la vie familiale des enfants. La recherche indique aussi que l'accès aux deux parents est important pour le bien-être des enfants, mais dépend de certains facteurs (comme les conflits entre les parents). Par ailleurs, la question de savoir si la garde conjointe ou la garde unique présente la meilleure solution pour les enfants n'a pas été résolue et est très vraisemblablement fonction d'une série de facteurs. Il faudra examiner plus attentivement les solutions de rechange à la procédure judiciaire officielle avant de prendre toute décision concernant leur utilité pour l'adaptation des enfants au divorce. Enfin, il semble que les groupes de soutien et les programmes thérapeutiques peuvent contribuer à l'atténuation des effets négatifs sur les enfants. Il faudra toutefois mener d'autres recherches afin de déterminer quels programmes sont les plus efficaces.

Amato (1993) examine en profondeur cinq grands modèles auxquels on a eu recours pour caractériser l'adaptation des enfants au divorce. Ces modèles s'articulent autour des facteurs suivants: l'absence du parent qui n'assume pas la garde; l'adaptation du parent qui assume la garde; les conflits entre les parents; les difficultés économiques; enfin, les changements de vie stressants. Se fondant sur les recherches antérieures, Amato examine dans quelle mesure les hypothèses relatives à chacun des modèles sont corroborées. Ses résultats montrent que, même si chacun des angles d'approche est dans une certaine mesure fondé, le modèle des conflits entre les parents est celui dont la corroboration est la plus solide. Puisqu'aucun modèle n'offre à lui seul toutes les réponses, Amato propose d'élaborer un plus vaste modèle dans lequel seraient intégrés des éléments de chacun des angles d'approche: le «modèle des ressources et des agents stressants», basé sur le raisonnement suivant. Le développement de l'enfant est favorisé par la présence de certains types de ressources (p. ex., soutien des parents, ressources socioéconomiques). En outre, la rupture du mariage peut occasionner des problèmes, parce qu'elle fait entrer en action divers agents stressants qui entravent le développement de l'enfant (p. ex., conflits entre les parents, changements de vie perturbateurs) et parce qu'elle peut priver l'enfant des ressources apportées par les parents (p. ex., perte du lien et perte d'accès au revenu). Par conséquent, il faut tenir compte de la structure globale des ressources et des agents stressants plutôt que de s'attacher uniquement à la présence ou à l'absence d'un facteur donné.

# 5.0 BIBLIOGRAPHIE

- Amato, P.R., Loomis, L.S. and Alan Booth. (March 1995). "Parental Divorce, Marital Conflict and Offspring Well-being during Early Adulthood". *Social Forces*, 73 (3), 895-915.
- Amato, P.R. (1993). "Children's Adjustment of Divorce: Theories, Hypotheses, and Empirical Support". *Journal of Marriage and the Family*, 55, 23-38.
- Amato, P.R. (1991). "Parental Absence During Childhood and Depression in Later Life". *The Sociological Quarterly*, 32 (4), 543-556.
- Amato, P.R. and B. Keith. (1991a). "Parental Divorce and Adult Well-being: A Meta-Analysis". *Journal of Marriage and the Family*, 53, 43-58.
- Amato, P.R. and B. Keith. (1991b). "Parental Divorce and the Well-being of Children: A Meta-Analysis". *Psychological Bulletin*, 110 (1), 26-46.
- Amato, P.R. and B. Keith. (1991c). "Separation from a Parent During Childhood and Adult Socio-economic Attainment". *Social Forces*, 70 (1), 187-206.
- Amato, P.R. (1988). "Long-term Implications of Parental Divorce for Adult Self-concept". *Journal of Family Issues*, 9 (2), 201-213.
- Amato, P.R. (1987). "Children's Reactions to Parental Separation and Divorce: The Views of Children and Custodial Mothers". *Australian Journal of Social Issues*, 22 (4), 610-623.
- Amato, P.R. (in press). "Lifespan Adjustment of Children to their Parents' Divorces". <u>Future of Children.</u>
- Arditti, J.A. (1992). "Factors Related to Custody, Visitation, and Child Support for Divorced Fathers: An Exploratory Analysis". *Journal of Divorce and Remarriage*, 17 (3/4), 23-42.
- Bahr, S.J., Howe, J.D., Mann, M.M., and M. Bahr. (1994). "Trends in Child Custody Awards: Has the Removal of Maternal Preference Made a Difference". *Family Law Quarterly*. 28 (2), 247-267.
- Barber, B.L. and J.S. Eccles. (1992). "Long-term Influence of Divorce and Single Parenting on Adolescent Family- and Work-related Values, Behaviors, and Aspirations". *Psychological Bulletin*, 111 (1), 108-126.
- Bishop, S. and G.Ingersoll. (1989). "Effects of Marital Conflict and Family Structure on the Self-Concept of Pre- and Early Adolescents". *Journal of Youth and Adolescence*, 18 (1), 25-38.

- Bourque, D.M. (1995). "'Reconstructing' the Patriarchal Nuclear Family: Recent Developments in Child Custody and Access in Canada". *Canadian Journal of Law & Society*, 10 (1), 1-24.
- Brown, C. (1993, May). <u>The impact of divorce on families: The Australian experience</u>. Paper presented at the Association of Family and Conciliation Courts 30th Annual Conference, New Orleans, Louisiana.
- Buchanan, C.M., Maccoby, E.E., and S.M. Dornbusch. (1992). "Adolescents and their Families after Divorce: Three Residential Arrangements Compared". *Journal of Research on Adolescence*, 2 (3), 261-291.
- Buchanan, C.M., Maccoby, E.E., and S.M. Dornbusch. (1991). "Caught Between Parents: Adolescents' Experience in Divorced Homes". *Child Development*, 62, 1008-29.
- Buehler, C., and B.B. Trotter. (1990). "Nonresidential and Residential Parents' Perceptions of the Former Spouse Relationship and Children's Social Competence Following Marital Separation: Theory and Programmed Intervention". *Family Relations*, 39 (4), 395-404.
- Bureau de l'examen (1990). Évaluation de la Loi sur le divorce. Ministère de la Justice, Canada.
- Carbone, June. (1992). "Equality and Difference: Reclaiming Motherhood as a Central Focus of Family Law". *Law and Social Inquiry*, 17 (3), 471-490.
- Cockett, M. and J. Tripp. (1994). "Children Living in Re-ordered Families". *Social Policy Research Findings*, 45, 45-48.
- Cochran, R.F. and P.C. Vitz. (1983). "Child Protective Divorce Laws: A Response to the Effects of Parental Separation on Children". *Family Law Quarterly*, 17 (3), 327-363.
- Demo, D.H. and A.C. Acock. (1988). "The Impact of Divorce on Children". *Journal of Marriage and the Family*, 50, 619-648.
- Dillan, Peter A. and Robert E. Emergy. (1996). "Divorce Mediation and Resolution of Child Custody Disputes: Long-term Effects". *Journal of Orthopsychiatry*, 66 (1), 131-140.
- Dronkers, J. (1996). "The Effects of Parental Conflicts and Divorce on the Average Well-being of Pupils in Secondary Education". *American Sociological Ass*.
- Dumas, J. et Y. Péron. (1992). <u>Mariage et vie conjugale au Canada : la conjoncture démographique</u>. Statistique Canada, no de catalogue 91-534F.
- Duryee, M. (1991). "Mandatory Court Mediation: Demographic Summary and Consumer Evaluation of One Court Service". *Family and Conciliation Courts Review*, 30 (2), 260-267.

- Ellis, J.W. (1990). "Plans, Protections, and Professional Intervention: Innovations in Divorce Custody Reform and the Role of Legal Professionals". *University of Michigan Journal of Law Reform*, 24 (1), 65-188.
- Farber, S., Primavera, J. and R.D. Felner. (1983). "Older Adolescents and Parental Divorce: Adjustment Problems and Mediators of Coping". *Journal of Divorce*, 7 (2), 59-75.
- Felner, R.D. (1977). "An Investigation of Crisis in Childhood: Effects and Outcomes in Children Experiencing Parental Death or Divorce". Ph.D Dissertation, *Dissertation Abstracts International*, 39(3B), 1475-B.
- Felner, R.D., Farber, S.S., Ginter, M.A., Boike, M.F. and E.L. Cowen. (1980). "Family Stress and Organization Following Parental Divorce or Death". *Journal of Divorce*, 4 (2), 67-76.
- Fineman, ..... L. (1989). "Custody Determination of Divorce: The Limits of Social Science Research and the Fallacy of the Liberal Ideology of Equality". *Canadian Journal of Women and the Law*, 3 (1), 88-110.
- Frost, A.K. and B. Pakiz. (1990). "The Effects of Marital Disruption on Adolescents: Time as a Dynamic". *American Journal of Orthopsychiatry*, 60 (4), 544-555.
- Fulton, J. (1979). "Parental Reports Children's Post-divorce Adjustment". *Journal of Social Issues*, 35 (4), 126-139.
- Glover, R.J. and C.Steele. (1989). "Comparing the Effects on the Child of Post-divorce Parenting Arrangements". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 185-201.
- Greif, J. (1980). "Access: Legal Right or Privilege at the Custodial Parent's Discretion?" *Canadian Journal of Family Law*, 3, 43-56.
- Grych, J.H. and F.D.Fincham. (1992). "Interventions for Children of Divorce: Toward Greater Integration of Research and Action". *Psychological Bulletin*, 111 (3), 434-454.
- Guidubaldi, J. and J.D. Perry. (1984). "Divorce, Socio-economic Status, and Children's Cognitive-Social Competence at School Entry". *American Journal of Orthopsychiatry*, 54 (3), 459-468.
- Guidubaldi, J. and J.D.Perry. (1985). "Divorce and Mental Health Sequelae for Children: A Two-year Follow-up of a Nationwide Sample". *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 (5), 531-537.
- Healy, J.M., Malley, J.E. and A.J.Stewart. (1990). "Children and their Fathers after Parental Separation". *American Journal of Orthopsychiatry*, 60 (4), 531-543.
- Heath, P. and C.MacKinnon. (1988). "Factors Related to the Social Competence of Children in SinglePparent Families". *Journal of Divorce*, 11 (3/4), 49-66.

- Hess, R.D. and K.A.Camara. (1979). "Post-divorce Family Relationships as Mediating Factors in the Consequences of Divorce for Children". *Journal of Social Issues*, 35(4), 79-95.
- Hetherington, E.M. (1989). "Coping with Family Transitions: Winners, Losers, and Survivors". *Child Development*, 60 (1), 1-14.
- Hetherington, E.M. (1993). "An Overview of the Virginia Longitudinal Study of Divorce and Remarriage with a Focus on Early Adolescence". *Journal of Family Psychology*, 7 (1), 39-56.
- Hetherington, E.M. and K.A.Camara. (1988). "The Effects of Family Dissolution and Reconstitution on Children". In N.D. Glenn & M.T. Coleman (Eds.) <u>Family Relations: A</u> Reader (pp. 420-431). CA: Dorsey Press.
- Hetherington, E.M., Cox, M. and R.Cox. (1979). "Play and Social Interaction in Children Following Divorce". *Journal of Social Issues*, 35 (4), 26-69.
- Hetherington, E.M., Cox, M. and R. Cox. (1985). "Long-term Effects of Divorce and Remarriage on the Adjustment of Children". *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 (5), 518-530.
- Hett, G.G. (1985). "Canadian Children from Single-parent Families: Are They an Overlooked Minority?" *The B.C. Counsellor*, 7 (1), 35-42.
- Hodges, W.F., Tierney, C.W. and H.K.Buchsbaum. (1984). "The Cumulative Effect of Stress on Pre-school Children of Divorced and Intact Families". *Journal of Marriage and the Family*, 46 (3/4), 611-617.
- Hutchison, R.L. and S.L. Spangler-Hirsh. (1989). "Children of Divorce and Single-parent Lifestyles: Facilitating Well-being". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 5-24.
- Jacobson, D.S. (1978). "The Impact of Marital Separation/divorce on Children: III. Parent-child Communication and Child adjustment, and Regression Analysis of Findings from Overall Study". *Journal of Divorce*, 2 (2), 175-194.
- Jaffe, P.G., Wolfe, David A. and S.K. Wilson. (1990). <u>Children of Battered Women.</u> Sage Publications, Newbury Park.
- Jekielek, S.M. (1996). "The Relative and Interactive Effects of Parental Conflict and Parental Marital Disruption on Child Well-being". *American Sociological Ass*.
- Johnson, H. (1996). <u>Dangerous Domains Violence Against Women in Canada</u>. Nelson Canada, Toronto.

- Johnston, J.R., Campbell, L.E.G.and S.S.Mayes. (1985). "Latency Children in Post-separation and Divorce Disputes. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 (5), 563-574.
- Johnston, J.R., Kline, M. And J.M.Tschann. (1989). "Ongoing Postdivorce Conflict: Effects on Children of Joint Custody and Frequent Access". *American Journal of Orthpsychiatry*, 59 (4), 576-592.
- Kalter, N. (1987). "Long-term Effects of Divorce on Children: A Developmental Vulnerability Model". *American Journal of Orthopsychiatry*, 57 (4), 587-600.
- Kalter, N., Kloner, A., Schreier, S. and K. Okla. (1989). "Predictors of Children's Post-divorce Adjustment". *American Journal of Orthopsychiatry*, 59 (4), 605-618.
- Kalter, N. and J. Rembar. (1981). "The Significance of a Child's Age at the Time of Parental Divorce". *American Journal of Orthopsychiatry*, 51 (1), 85-100.
- Kaye, S.H. (1989). "The Impact of Divorce on Children's Academic Performance". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 283-298.
- Kelly, J.B. (1994). "The Determination of Child Custody". Children and Divorce. 4 (1), 121-142.
- Kelly, J.B. (1993). "Current Research on Children's Postdivorce Adjustment: No Simple Answers". *Family and Conciliation Courts Review*, 31 (1), 29-49.
- Kelly, J.B. and M.A. Duryee. (1992). "Women's and Men's Views of Mediation in Voluntary and Mandatory Mediation Settings". *Family and Conciliation Courts Review*. 30, 34-49.
- Kelly, J.B. (1991). "Parent Interaction after Divorce: Comparison of Mediated and Adversarial Divorces Processes". *Behavioral Sciences and the Law.* 9, 387-398.
- Kelly, J.B., & Wallerstein, J.S. (1977). Brief interventions with children in divorcing families. <u>American Journal of Orthopsychiatry</u>, 47(1), 23-39.
- Kinard, E.M., & Reinherz, H. (1984). Marital disruption: Effects on behavioral and emotional functioning in children. <u>Journal of Family Issues</u>, <u>5(1)</u>, 90-115.
- Kitzmann, K.M. and R.E. Emery. (1994). "Child and Family Coping One Year After Mediated and Litigated Child Custody Disputes". *Journal of Family Psychology*. 8 (2), 150-159.
- Kline, M., Tschann, J.M., Johnston, J.R. and J.S.Wallerstein. (1989). "Children's Adjustment in Joint and Sole Physical Custody Families" *Developmental Psychology*, 25 (3), 430-438.
- Krantz, S.E. (1988). "Divorce and Children". In S.M. Dornbusch and M.H. Strober (Eds.) Feminism, children, and the new families (pp 249-273). N.Y.: The Guilford Press.

- Kulka, R.A. and H. Wiengarten. (1979). "The Long-term Effects of Parental Divorce in Childhood on Adult Adjustment". *Journal of Social Issues*, 35 (4), 50-78.
- Kurdek, L.A. (1987). "Children's Adjustment to Parental Divorce: An Ecological Perspective". In J.P. Vincent (Ed.) <u>Advances in Family Intervention</u>, <u>Assessment and Theory</u>, Volume 4 (pp. 1-31). Greenwich, CT: JAI Press.
- Kurtz, L. and J.L. Derevensky. (1994). "Child Custody and Public Policy A Contemporary Debate Revisited". *Canadian Family Law Quarterly*, 11 (1), 57-70.
- Landerkin, H.F. and M.E. Clarke. (March 1990). "Divorce Effects on Families: Helping Strategies for Primary Care Physicians". Paper presented at the Thirty Fifth Scientific Assembly, College of Family Physicians, Alberta Chapter, Banff Alberta.
- Little, M.A. (1991). "The Impact of the Custody Plan on the Family: A Five-year Follow-up". *Family and Conciliation Courts Review*, 30 (2), 243-251.
- Littner, N. (1973). "The Effects on a Child of Family Disruption and Separation from One or Both Parents". *Conciliation Courts Review*, 11, 9-18.
- Lund, M. (1984). "Research on Divorce and Children". Family Law, 14, 198-204.
- Maccoby, E.E. and R.H. Mnookin. (1992) <u>Dividing the Child: Social and Legal Dilemmas of</u> Custody. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Magid, K. and P. Oborn. (1986). "Children of Divorce: A Need for Guidelines". *Family Law Quarterly*, 20 (3), 331-341.
- Margulies, S. and A. Luchow. (1992). "Litigation, Mediation and the Psychology of Divorce". *Journal of Psychiatry and Law*, 20 (4), 483-504.
- McKane, M.L. (1991). "Split Identity and Children of Divorce". *Family and Conciliation Courts Review*, 29 (1), 63-72.
- McKinnon, R. and J.S.Wallerstein. (1987). "Joint Custody and the Pre-school Child". *Conciliation Courts Review*, 25(2), 39-47.
- McKinnon, R. and J.S.Wallerstein. (1988). "A Preventative Intervention Program for Parents and Young Children in Joint Custody Agreements". *American Journal of Orthopsychiatry*, 58, 168-178.
- Mechanic, D. and S.Hansell. (1989). "Divorce, Family Conflict, and Adolescents' Well-being". *Journal of Health and Social Behaviour*, 30, 105-116.
- Mednick, B.R., Baker, R.L., Reznick, C. and D.Hocevar. (1990). "Long-term Effects of Divorce on Adolescent Academic Achievement". *Journal of Divorce*, 13 (4), 69-85.

- Mitchell, A. (1988). "Children's Experience of Divorce". Family Law, 18, 460-463.
- Neale, B. And C. Smart. (1997). "Experiments with Parenthood?" *Journal of Sociology*, 38 (2), 201-219.
- Nelson, G. (1990). <u>Risk, resistance, and self-esteem: A longitudinal study of elementary schoolaged children from mother custody and two-parent families</u>. Paper from Wilfred Laurier University.
- Neugebauer, R. (1989). "Divorce, Custody, and Visitation: The Child's Point of View". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 153-168.
- Nock, S.L. (1982). "Enduring Effects of Marital Disruption and Subsequent Living Arrangements". *Journal of Family Issues*, 3 (1), 25-40.
- Opie, A. (1993). "Ideologies of Joint Custody". Family and Conciliation Courts Review, 31 (3), 313-326.
- Pagelow, M.D. (1993). "Justice for Victims of Spouse Abuse in Divorce and Child Custody Cases". *Violence and Victims*, 8 (1), 69-83.
- Peck J.S. (1989). "The Impact of Divorce on Children at Various Stages of the Family Life Cycle". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 81-106.
- Pesikoff, R.B. and B.S.Pesikoff. (1985). "Child Custody in the 80's: The Effects of Divorce on Childhood and Teenagers and the Concept of Joint Custody". *Conciliation Courts Review*, 23 (1), 53-55.
- Peterson, J.L. and N.Zill. (1986). "Marital Disruption, Parent-Child Relationships, and Behavior Problems in Children". *Journal of Marriage and the Family*, 48, 295-307.
- Rosen, R. (1979). "Children of Divorce: An Evaluation of Two Common Assumptions". *Canadian Journal of Family Law*, 2 (4), 403-415.
- Rosnes, M. (1997). "The Invisibility of Male Violence in Canadian Child Custody and Access Decision Making". *Canadian Journal of Family Law*, 14 (1), 31-60.
- Saayman, G.S. and R.V.Saayman (1989). "The Adversarial Legal Process and Divorce: Negative Effects Upon the Psychological Adjustment of Children". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 329-348.
- Sanders, D. (1994). "Child Custody Decisions in Families Experiencing Woman Abuse". *Social Work*, 39 (1), 51-58.

- Schlesinger, B. (1982). "Children's Viewpoints of Living in a One-parent Family". *Journal of Divorce*, 5 (4), 1-23.
- Schreiber, R.F. (1983). "Sharing Children of Divorce Duration and Development". Conciliation Courts Review, 21 (1), 53-64.
- Seltzer, J.A. (1994). "Consequences of Marital dissolution for Children". *Annual Review of Sociology*, 20, 235-266.
- Shinn, M. (1978). "Father Absence and Children's Cognitive Development". *Psychological Bulletin*, 85, 295-324.
- Shybunko, D.E. (1989). "Effects of Post-divorce Relationships on Child Adjustment". In ?? (Ed.), Children of Divorce: Developmental and Clinical Issues (pp. 299-313). Haworth Press.
- Simons, P. (1980). "The Invisible Scars of Children of Divorce: A Portrait of their Pain". *Barrister*, 7 (3), 14.
- Slater, E.J., Stewart, K.J. and M.W. Linn. (1983). "The Effects of Family Disruption on Adolescent Males and Females". *Adolescence*, 18 (72), 931-942.
- Smart, C. And S. Sevenhuijsen. (1989). <u>Child Custody and the Politics of Gender</u>. Routledge, London.
- Smart, Carol. (1991). "The Legal and Moral Ordering of Child Custody". *Journal of Law and Society*, 18 (4), 485-500.
- Statistique Canada (1993). Un portrait des familles au Canada.
- Statistique Canada (1997). <u>Divorces 1995</u>. Nº de catalogue 84-213-XPB.
- Stolba, A. and P.R.Amato. (1993). "Extended Single-parent Households and Children's Behavior". *The Sociological Quarterly*, 34 (3), 543-549.
- Stolberg, A.L. and J.M.Anker. (1983). "Cognitive and Behavioral Changes in Children Resulting from Parental Divorce and Consequent Environmental Changes". *Journal of Divorce*, 7 (2), 23-41.
- Trombetta, D. (1980-81). "Joint Custody: Recent Research and Overloaded Courtrooms Inspire New Solutions to Custody Disputes". *Journal of Family Law*, 19 (2), 213-234.
- Wallerstein, J.S. (1980). "The Child in the Divorcing Family". The Judges Journal, 19, 17-43.
- Wallerstein, J.S. (1984). "Children of Divorce: Preliminary Report of a Ten Year Follow-up of Young Children". *American Journal of Orthopsychiatry*, 53 (3), 444-458.

- Wallerstein, J.S. (1985a). "Children of Divorce: Preliminary Report of a Ten-year Follow-up of Older Children and Adolescents". *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24 (5), 545-553.
- Wallerstein, J.S. (1985b). "The Overburdened Child: Some Long-term Consequences of Divorce". *Columbia Journal of Law and Social Problems*, 19 (2), 165-182.
- Wallerstein, J.S. and S. Blakeslee (1989). "Joint Custody: The Newest Family Form". In J.S. Wallerstein (Ed.) Second chances: Men, women, and children a decade after divorce—who wins, who loses and why (pp. 258-273). New York: Ticknor and Fields.
- Wallerstein, J.S. and S.B.Corbin (1986). "Father-Child Relationships after Divorce: Child Support and Educational Opportunity". *Family Law Quarterly*, 20 (2), 109-128.
- Wallerstein, J.S. and J.B.Kelly (1975). "The Effects of Parental Divorce: Experiences of the Preschool Child". *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 14, 600-616.
- Walsh, P.E. and A.L. Stolberg. (1989). "Parental and Environmental Determinants of Children's Behavioral, Affective and Cognitive Adjustment to Divorce". *Journal of Divorce*, 12 (2/3), 265-282.
- Weiss, R.S. (1979). Going it alone. New York: Basic Books.
- Wilson, B. (1985). "Children: The Casualties of a Failed Marriage". *UBC Law Review*, 19, 245-270.
- Zill, N., Morrison, D.R. and M.J. Coiro (1993). "Long-term Effects of Parental Divorce on Parent-child Relationships, Adjustment, and Achievement in Young Adulthood". *Journal of Family Psychology*, 7 (1), 91-103.